

RAPPORT D'ANALYSE

FORMASTAT 2006

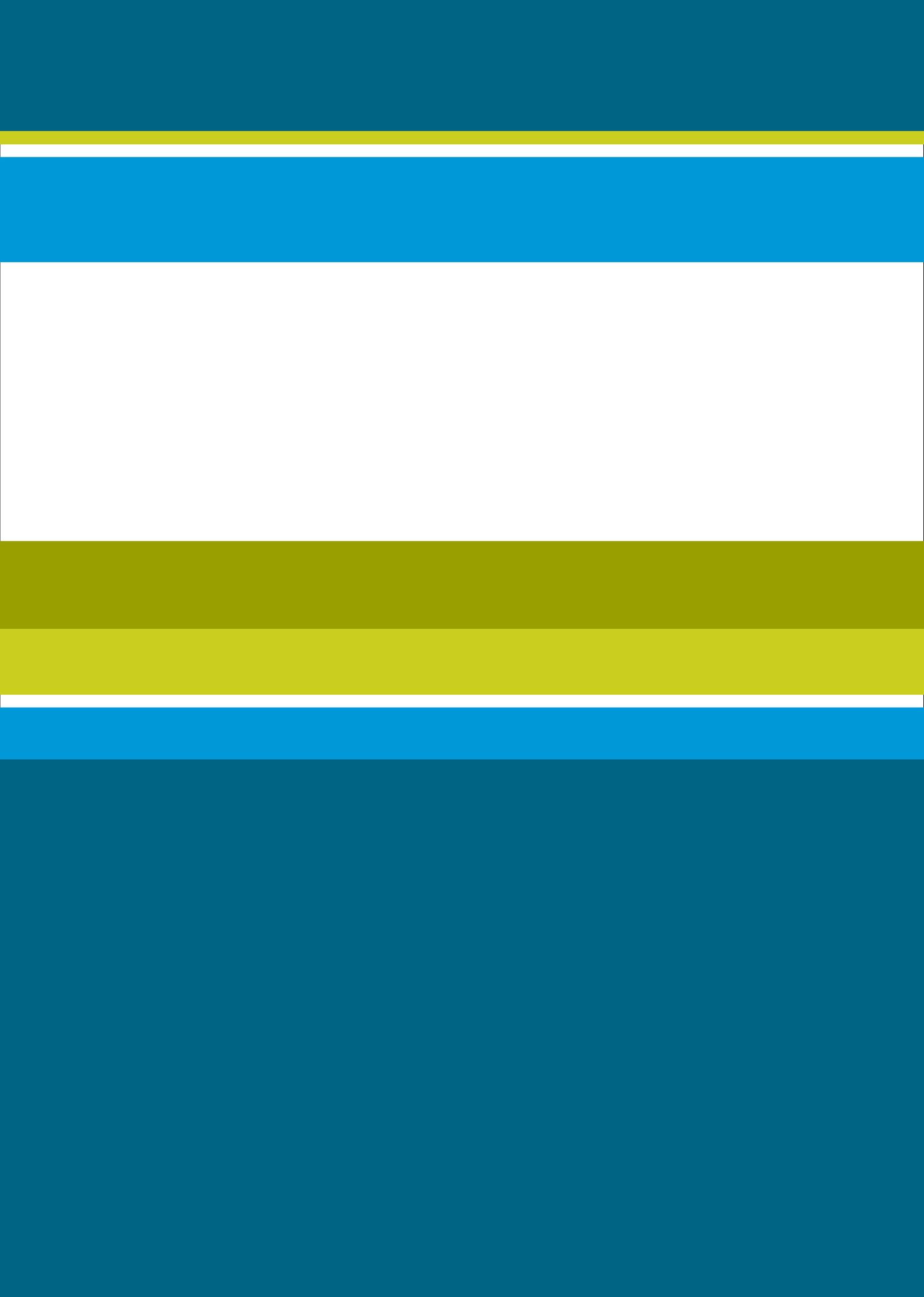
Analyse quantitative de l'activité de formation des entreprises bénéficiaires de l'aide financière de l'État en matière de formation professionnelle continue en 2006



Institut National
pour le développement
de la Formation
Professionnelle Continue



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle



RAPPORT D'ANALYSE

FORMASTAT 2006

Analyse quantitative de l'activité de formation des entreprises bénéficiaires de l'aide financière de l'État en matière de formation professionnelle continue* en 2006

* Section 2 du chapitre II du titre IV du livre V du Code du travail



Institut National
pour le développement
de la Formation
Professionnelle Continue



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Éditeur

Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue,
INFPC, établissement public
38, rue de l'Avenir
L-1147 Luxembourg
T 46 96 12-1
F 46 96 20

www.infpc.lu
www.lifelong-learning.lu
infpc@infpc.lu

ID TVA LU 15697467
Matricule TVA 1993 5200 019

Téléchargement

www.lifelong-learning.lu

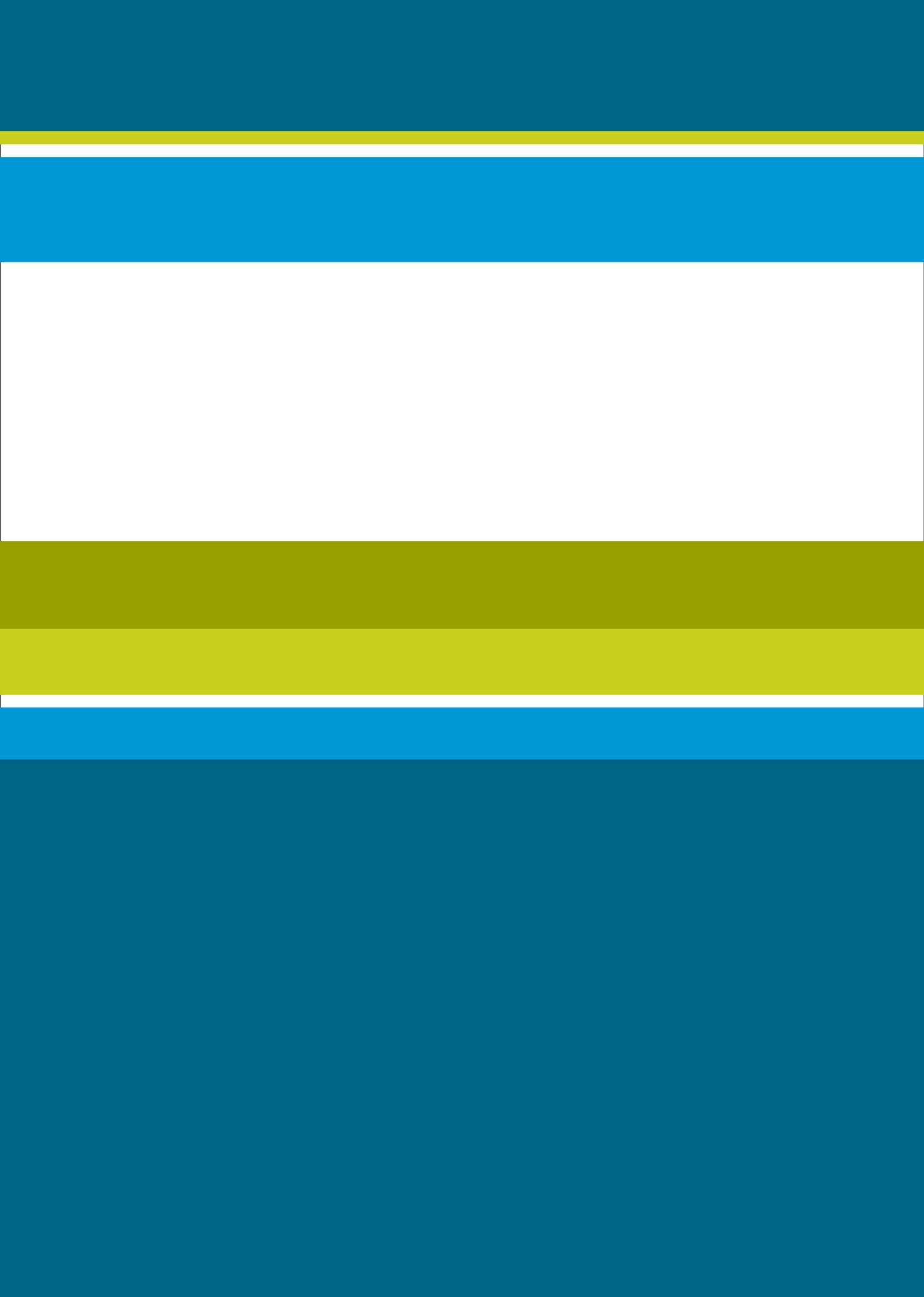
Formstatat est édité avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Mise en page: Cropmark

ISBN 978-2-9599690-3-4

© INFPC, 2009

1. INTRODUCTION	5
2. MÉTHODOLOGIE	7
2.1. Population de référence	9
2.2. Définitions	9
2.2.1. Entreprises éligibles	9
2.2.2. Entreprises non éligibles	9
2.2.3. Principales conditions d'éligibilité	9
2.2.4. Demandes de cofinancement et types	9
2.2.5. Investissement réalisé	10
2.2.6. Frais éligibles	10
2.2.7. Modes de formation éligibles	11
2.2.8. Masse salariale	11
2.2.9. Modes de cofinancement	11
2.2.10. Domaines de formation	11
2.2.11. Approche groupe	11
3. PROFILS DES ENTREPRISES DE LA POPULATION DE RÉFÉRENCE	13
3.1. Selon le secteur d'activité	14
3.2. Selon la taille	15
3.3. Comparaison à la structure économique nationale	16
3.3.1. Selon le secteur d'activité	16
3.3.2. Selon la taille	18
3.3.3. Effectifs concernés	20
4. INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES	23
4.1. Selon le secteur d'activité	23
4.2. Selon la taille	24
4.3. Investissement moyen par salarié selon le secteur d'activité	25
4.4. Selon la taille	26
4.5. Investissement par rapport à la masse salariale	27
4.6. Composantes du coût de la formation	27
4.7. Coût moyen d'une heure de formation	28
5. VOLUMES D'HEURES MIS EN JEU PAR LES ENTREPRISES	29
5.1. Volumes d'heures globaux selon le secteur d'activité	29
5.2. Nombre d'heures de formation moyen par salarié selon le secteur d'activité	30
5.3. Nombre d'heures de formation moyen par salarié selon la taille	31
6. DISTRIBUTION FINANCIÈRE ET HORAIRE PAR DOMAINE DE FORMATION	33
6.1. Selon le secteur d'activité	34
6.2. Selon la taille	35
6.3. Selon la composition de l'investissement réalisé	36
6.4. Coût moyen d'une heure de formation par domaine de formation	37
7. PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT	39
7.1. Participation financière globale selon le secteur d'activité	39
7.2. Participation financière moyenne selon la taille	40
7.3. Participation financière par tranche	40
8. ÉVOLUTION	41
8.1. Adhésion des entreprises à la législation FPC	41
8.1.1. Évolution quantitative	41
8.1.2. Évolution quantitative selon le secteur d'activité	42
8.2. Investissement	43
8.2.1. Investissement total réalisé	43
8.2.2. Investissement par rapport à la masse salariale	44
8.3. Évolution de la participation financière de l'État	44
9. CONCLUSION	47
ANNEXE	49



1. INTRODUCTION

Depuis l'entrée en vigueur de la législation ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue (FPC), le 1^{er} janvier 2000, l'activité du secteur de la FPC n'a cessé de progresser. Cette législation (section 2 du chapitre II du titre IV du livre V du Code du travail) a notamment agi en tant que levier structurant. Par ses aspects réglementaires et par sa rigueur, elle a induit une forme de professionnalisation du processus de mise en œuvre de la formation en entreprise. En effet, elle vise à systématiser la FPC au sein des entreprises et, par conséquent, à la positionner comme un vecteur privilégié du développement économique et social.

Pour atteindre cet objectif, l'État luxembourgeois cofinance, à hauteur de 14,5% imposables, les investissements en FPC des entreprises.

L'amélioration de la qualité du plan de formation révèle l'importance grandissante accordée par ces dernières à une fonction devenue stratégique.

C'est pour affiner le regard sur le comportement des entreprises qui bénéficient du cofinancement public que l'INFPC et le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) ont élaboré Formastat.

Il s'agit d'une étude, à caractère essentiellement quantitatif, de l'état des lieux des pratiques de formation de ces entreprises, proposée selon une fréquence annuelle, la deuxième édition se rapportant à l'exercice 2006.

Formastat rend compte de travaux statistiques et d'analyses portant sur l'investissement en formation des entreprises bénéficiaires. Il permet d'établir des indicateurs qui constituent de précieux instruments de pilotage pour les entreprises concernées. Sa fonction de reporting en fait également un outil de communication privilégié à destination des diverses parties prenantes.

En 2006, les entreprises bénéficiaires étaient plus de 600 et ont perçu un montant total cumulé de près de 23,7 millions d'euros de la part de l'État luxembourgeois.

Après avoir mis l'accent sur l'aspect méthodologique, les résultats de cette étude sont présentés selon quatre grands volets.

Le **premier volet** a pour objectif de caractériser les entreprises de la population de référence selon un angle d'observation macroéconomique: quels sont les secteurs d'activités représentés au sein de cette population, quelles sont les parts respectives des grandes, petites et très petites entreprises par secteur d'activité, quels sont les effectifs concernés, quel est l'effort de formation des entreprises...?

Le **deuxième volet** est dédié à l'analyse des pratiques de formation à travers un certain nombre d'indicateurs financiers et physiques de type microéconomique: investissement moyen des entreprises par rapport à la masse salariale, durée moyenne de la formation par secteur d'activité ou selon la taille de l'entreprise, investissement horaire par domaine de formation...

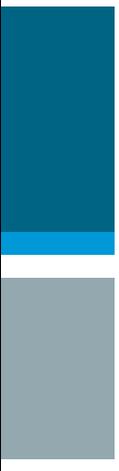
Le **troisième volet** précise les montants du cofinancement étatique engagés ainsi que la répartition selon les secteurs d'activité et la taille des entreprises.

Enfin, le **quatrième volet** retrace l'évolution observée depuis 2000, tant sur le plan du nombre d'entreprises participantes que sur le plan des investissements consentis et du cofinancement associé.



06

FORMASTAT 2006



2. MÉTHODOLOGIE

2.1. Population de référence

Formastat porte uniquement sur les entreprises qui participent à la législation ayant pour objet le soutien et le développement de la FPC. Cette législation vise les entreprises du secteur privé de l'économie luxembourgeoise sans distinction de l'activité professionnelle (Section 2 du chapitre II du titre IV du livre V du Code du travail).

Dans la suite du document, nous adopterons la formulation "Législation FPC".

NACE	Activité économique	Nombre d'entreprises selon la taille					Total
		1-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100 et + salariés	
A	Agriculture, chasse, sylviculture	67	11	7	1	0	86
C	Industries extractives	4	3	2	1	1	11
D	Industrie manufacturière	389	118	95	47	63	712
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	5	3	7	1	2	18
F	Construction	906	385	261	73	58	1 683
G	Commerce	3 195	442	226	64	46	3 973
H	Hôtels et restaurants	1 505	184	65	11	11	1 776
I	Transports et communications	513	115	115	50	42	835
J	Activités financières	368	69	102	33	67	639
K	Immobilier, location et services aux entreprises	2 814	261	157	64	58	3 354
M	Éducation	57	10	2	1	1	71
N	Santé et action sociale	11	6	4	2	14	37
O	Services collectifs, sociaux et personnels	585	66	34	9	5	699
	Total	10 419	1 673	1 077	357	368	13 894

Tableau 1 Distribution de la totalité des entreprises établies au Luxembourg en 2006 et répondant aux critères d'éligibilité¹ de la législation FPC selon le secteur d'activité² et la taille (Source Statec: 2006 Répertoire systématique – les entreprises luxembourgeoises)

Il importe de noter que le poids des très petites entreprises ou TPE (1 à 9 salariés) dans la structure économique nationale est considérable, puisqu'il s'élève à 75% du nombre total d'entreprises.

Pour l'exercice 2006, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a enregistré 491 demandes d'aide financière en matière de FPC, soit 55 de plus qu'en 2005 (+12,6%). Après instruction, 473 ont été déclarées éligibles, soit 66 de plus qu'en 2005 (+16,2%).

Ces 473 demandes de cofinancement concernent, en réalité, plus de 600 entreprises. En effet, certaines demandes émanent de groupes qui sont composés de plusieurs entreprises.

Dans la présente analyse, chaque groupe est considéré comme une seule entreprise. Par conséquent, la population de référence se compose de 473 entreprises.

Le périmètre de l'analyse proposée par Formastat 2006 est donc fixé par les données brutes extraites des 473 demandes de cofinancement éligibles.

D'autres données économiques ont été fournies par le STATEC (Service central de la statistique et des études économiques).

Il est à préciser que le traitement des données préserve strictement l'anonymat des entreprises concernées.

¹ Voir 2.2. Définitions

² Les secteurs d'activité correspondent à la ventilation des entreprises selon la Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne - version luxembourgeoise révisée (NACELUX).

Le tableau 2, ci-après, synthétise la répartition des entreprises de la population de référence, par secteur d'activité et par taille.

NACE	Activité économique	Nombre d'entreprises selon la taille									
		Total	1-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100-249 salariés	250-499 salariés	500-999 salariés	1000 et + salariés	Total
A	Agriculture, chasse, sylviculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
C	Industries extractives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D	Industrie manufacturière	51	0	0	4	7	13	12	7	3	46
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	2	0	0	1	0	0	0	1	0	2
F	Construction	62	0	2	9	12	15	5	1	0	44
G	Commerce	77	1	3	11	9	10	5	1	1	41
H	Hôtels et restaurants	6	0	0	0	1	1	1	2	0	5
I	Transports et communications	20	0	0	3	2	4	4	0	4	17
J	Activités financières	108	6	4	14	12	19	17	8	7	87
K	Immobilier, location et services aux entreprises	118	3	7	15	23	15	4	7	3	77
M	Éducation	4	1	0	0	0	0	0	0	0	1
N	Santé et action sociale	10	0	0	1	2	4	1	0	2	10
O	Services collectifs, sociaux et personnels	15	1	0	3	4	1	1	0	0	10
	Rapports (total)		12	16	61	72	82	50	27	20	340
	Bilans (total)	473	51	36	40	6	0	0	0	0	133
	Total		63	52	101	78	82	50	27	20	473

Tableau 2 Ventilation des entreprises éligibles selon le secteur d'activité et la taille

Nota: Les secteurs d'activité *Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau* et *Éducation*, qui sont très faiblement représentés au sein de la population de référence, ont été volontairement écartés de certaines parties de l'analyse afin de préserver la confidentialité des données appartenant aux entreprises concernées.

Les données qui concernent les entreprises de la population de référence seront comparées à l'**emploi de référence** défini dans le tableau 3.

Emploi total	299 502
Administration publique	35 669
Emploi de référence	263 833

Tableau 3 La population active au Luxembourg (2006)

2.2. Définitions

La loi du 19 novembre 2008 portant modification du Code du travail révisé les conditions d'éligibilité. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Par conséquent, les changements seront pris en compte à partir de l'édition 2009 de Formastat.

2.2.1. Entreprises éligibles

Entreprises qui ont respecté tous les critères d'éligibilité énoncés dans la législation FPC. Ces entreprises sont déclarées éligibles à l'issue de la procédure d'instruction des demandes de cofinancement.

2.2.2. Entreprises non éligibles

Entreprises qui n'ont pas respecté au moins un des critères d'éligibilité énoncés dans la législation FPC. Ces entreprises sont déclarées non éligibles à l'issue de la procédure d'instruction des demandes de cofinancement.

2.2.3. Principales conditions d'éligibilité

- L'investissement annuel en FPC doit être supérieur à 0,5% de la moyenne des masses salariales des 3 exercices d'exploitation précédant l'exercice pour lequel la demande de cofinancement est réalisée.
- 50% au moins du temps de formation doit se situer dans l'horaire normal de travail.
- La formation doit viser les travailleurs salariés affiliés à la sécurité sociale luxembourgeoise et liés par un contrat de travail à une entreprise légalement établie au Luxembourg.

Profession libérale

Les formations des personnes qui exercent une profession libérale et qui figurent dans la constitution de l'entreprise (autorisation d'établissement, carte grise) ne sont pas éligibles. Une aide financière peut leur être attribuée dans le cadre de la législation relative à l'accès individuel à la formation professionnelle continue. En revanche, lorsque ces personnes sont liées à l'entreprise par un contrat de travail, leurs formations sont éligibles.

2.2.4. Demandes de cofinancement et types

L'investissement annuel en FPC et le volume de la masse salariale déterminent le type de demande de cofinancement à présenter afin de solliciter l'aide financière de l'État.

- Bilan annuel

Le bilan annuel est un récapitulatif de l'investissement en formation de l'entreprise durant l'exercice écoulé. Cette démarche est à adopter lorsque l'investissement annuel en formation est inférieur ou égal à 12 395 euros.

Le cofinancement brut est donc, de facto, plafonné à 1 797,27 euros (14,5% de 12 395 euros).

- Demande d'approbation et rapport final

La demande d'approbation est la prévision budgétaire de l'investissement en FPC envisagé pour un exercice donné. Elle doit être suivie du rapport final, qui rend compte de l'investissement effectivement réalisé.

Cette démarche est à adopter lorsque l'investissement annuel en formation est supérieur à 12 395 euros. Le cofinancement n'est pas plafonné (14,5% brut de l'investissement).

Le bilan annuel est une formule qui n'impose pas, a priori, l'existence d'un plan de formation au sein de l'entreprise. En revanche, la formule "Demande d'approbation - Rapport final" oblige le requérant à bâtir un plan de formation pour répondre au volet "Demande d'approbation", qui correspond à une définition à la fois qualitative et quantitative des besoins de formation.

Par conséquent, pour la suite de Formastat, nous retiendrons l'hypothèse qu'une entreprise qui présente un bilan ne possède pas, en règle générale, de plan de formation.

2.2.5. Investissement réalisé

L'investissement réalisé en FPC (Investissement annuel en FPC) est composé de l'ensemble des frais déclarés par l'entreprise parmi les frais éligibles (cf. paragraphe 2.2.6.).

2.2.6. Frais éligibles

Ils regroupent les:

- frais de salaire des participants; y inclus les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration;
- frais de formateurs internes;
- frais de formateurs externes (factures des organismes de formation, fournisseurs-formateurs...);
- frais de déplacement, d'hébergement et de restauration (liés aux projets de formation);
- frais de préparation pédagogique des formations internes (dispensées par des salariés de l'entreprise);
- frais de locaux (exemple: location d'une salle de formation);
- frais de matériel pédagogique;
- frais de cotisation à des organismes de formation (exemple: cotisations obligatoires à l'IFBL, Institut de formation bancaire Luxembourg ou à l'IFSB, Institut de formation sectoriel du bâtiment...);
- frais d'élaboration du plan de formation (frais de salaire relatifs à l'élaboration de la demande de cofinancement);
- frais administratifs (10%) et de suivi (5%) sur l'ensemble de l'investissement réalisé (ils couvrent notamment les frais de salaire relatifs aux entretiens d'évaluation qui nourrissent l'élaboration du plan de formation).

Dans la suite du document, ces frais sont répartis en 4 groupes:

1. Frais Participants

- Frais de salaire des participants, y inclus les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

2. Frais Formateurs internes

- Frais de salaire des intervenants, y inclus les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.
- Frais de préparation pédagogique (frais de salaires).

3. Frais Formateurs externes

- Factures établies par les organismes de formation agréés (formateurs, consultants et coaches) ou les fournisseurs-formateurs.

4. Autres frais

- Frais de location ou d'amortissement de locaux et de matériel pédagogique.

Nota: au chapitre 4 "Investissement des entreprises", les données chiffrées tiennent compte de l'investissement total des entreprises, à savoir l'investissement qui englobe tous les frais énoncés au paragraphe 2.2.6.

En ce qui concerne le chapitre 6 "Distribution financière et horaire par domaine de formation", ont été exclus les frais:

- de cotisation à des organismes de formation;
- d'élaboration du plan de formation;
- administratifs (10%) et de suivi (5%); sur l'ensemble de l'investissement réalisé.

2.2.7. Modes de formation éligibles

- **Formation interne**
Formation dispensée par un formateur interne, salarié de l'entreprise, à ses collègues.
- **Formation externe**
Formation prestée par un formateur, consultant ou coach d'un organisme de formation agréé, ou fournisseur-formateur.
- **Autoformation**
E-learning, apprentissage électronique, blended learning, formation à distance.

2.2.8. Masse salariale

Somme des revenus professionnels déclarés au Centre commun de la Sécurité sociale (articles 330 et 331 du Code des assurances sociales).

2.2.9. Modes de cofinancement

La participation financière de l'État peut prendre deux formes de cofinancement:

- **Aide directe** à hauteur de 14,5% imposables du montant investi en FPC par l'entreprise (environ 10% nets d'impôt);
- **Bonification d'impôt** équivalant à environ 10% du montant investi en FPC par l'entreprise, portés en déduction de l'impôt sur le revenu.

2.2.10. Domaines de formation

Afin d'optimiser le traitement des données et de réaliser des relevés statistiques, les projets de formation ont été regroupés en 6 domaines de formation qui sont également les plus utilisés par les entreprises participantes:

- Technique/métiers (regroupe toutes les formations qui ont trait au cœur de métier);
- Informatique/Bureautique;
- Finance, comptabilité et droit;
- Qualité, ISO et sécurité;
- Langues;
- Management/GRH.

2.2.11. Approche groupe

Un plan de formation peut être présenté par et au nom d'une seule entreprise (par exemple: une société mère), pour elle-même et plusieurs ou l'ensemble des entreprises du groupe qu'elle représente. Les entreprises concernées doivent être légalement établies au Luxembourg et y exercer principalement leur activité.

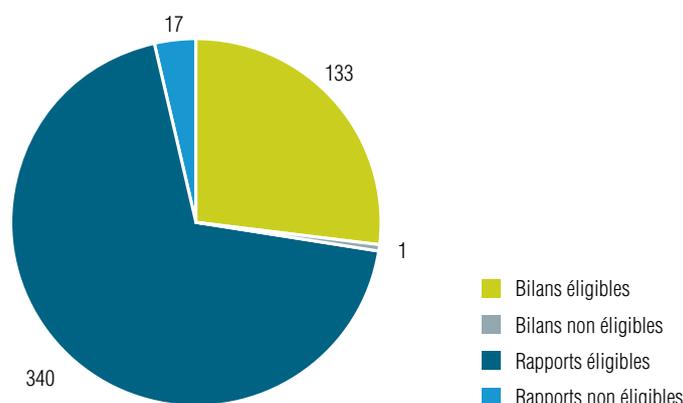


012

FORMASTAT 2006



3. PROFILS DES ENTREPRISES DE LA POPULATION DE RÉFÉRENCE



Graphique 1 Répartition des demandes de cofinancement par type

491 demandes de cofinancement éligibles et non éligibles

Sur les 491 entreprises qui ont sollicité l'aide financière de l'État:

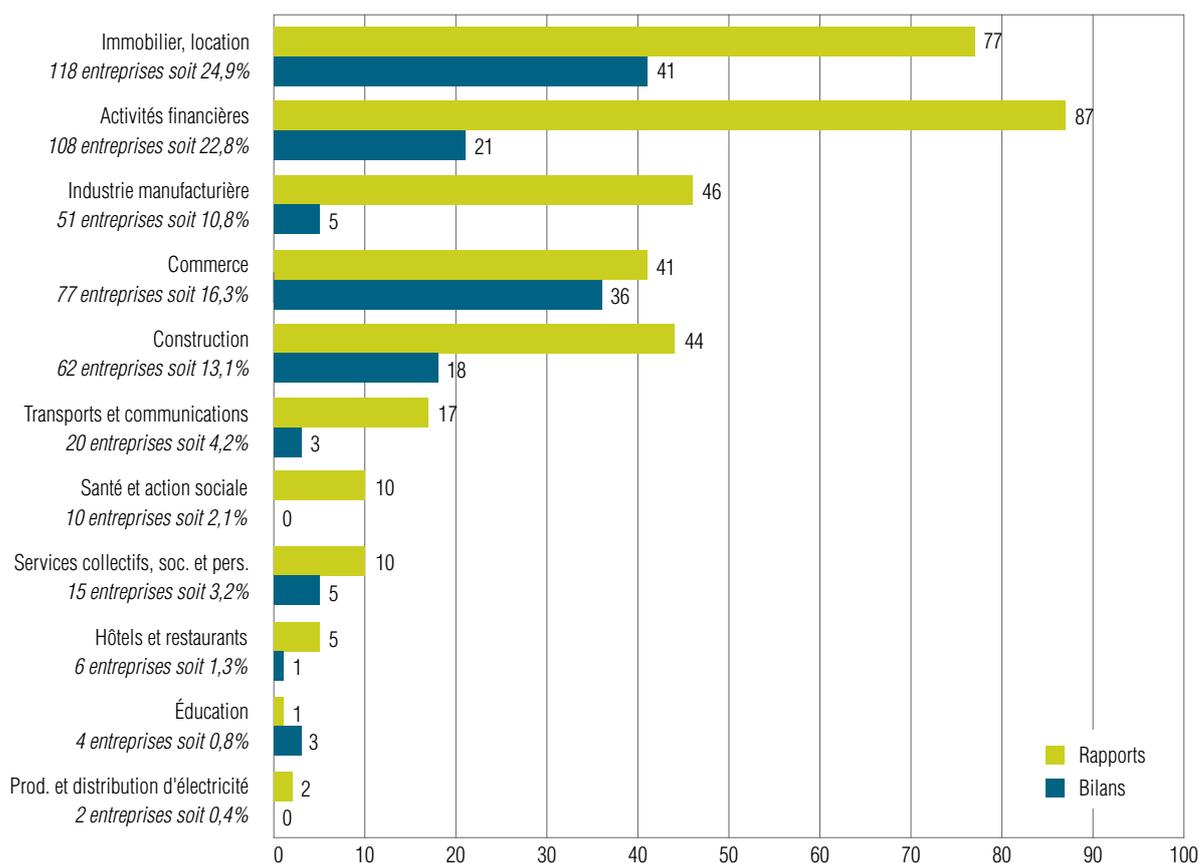
- 357 entreprises ont procédé par le biais de la formule **Demande d'approbation – Rapport final**, 17 ont été déclarées non éligibles³ (10 rapports non fournis, 4 faillites, 2 rapports non éligibles pour faux et usage de faux en documents justificatifs et 1 rapport intégré dans une approche groupe);
- 134 entreprises ont procédé par le biais de la formule **Bilan annuel**, une seule a été déclarée non éligible pour pièces non fournies.

En résumé, le nombre total de demandes de cofinancement retenues s'élève à 473⁴, à savoir 340 rapports et 133 bilans. Il importe de relever que ce nombre est en progression de plus de 16% par rapport à l'exercice 2005, qui totalisait 407 demandes.

³ Voir 2.2.1. Entreprises éligibles et 2.2.2. Entreprises non éligibles

⁴ Voir 2.1. Population de référence

3.1. Selon le secteur d'activité



Graphique 2 Répartition des demandes de cofinancement par type et par secteur d'activité

Population de référence: 473 demandes de cofinancement éligibles

Le classement par secteur d'activité est le même qu'en 2005. Les cinq premiers secteurs d'activité englobent 88% des entreprises de la population de référence.

Le secteur *Immobilier, location et services aux entreprises* est toujours en tête avec 25% des demandes, en légère régression par rapport à 2005 (28%). Il est talonné par le secteur *Activités financières* (23%), qui progresse de 4%. À eux seuls, ces deux secteurs d'activité constituent la moitié des entreprises de la population de référence.

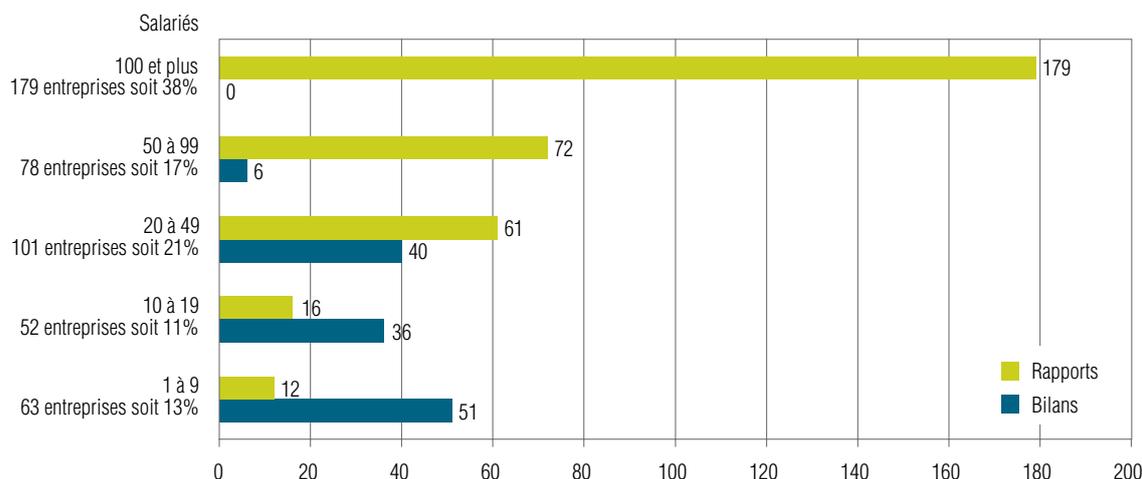
Il convient d'apprécier la poussée significative des secteurs *Activités financières* (+31 entreprises, +40%), *Commerce* (+20 entreprises, +35%) et *Construction* (+10 entreprises, +19%).

À noter que pour les deux premiers secteurs d'activité, ce sont les bilans qui sont en augmentation, respectivement de +163% et de +80%. Pour le secteur *Construction*, il s'agit des rapports, avec +22%.

Globalement, parmi les entreprises de la population de référence, trois entreprises sur quatre comptent moins de 50 salariés et ont bénéficié de l'aide financière de l'État à travers la formule bilan.

En ce qui concerne les entreprises issues du secteur *Industrie manufacturière*, elles optent en grande majorité (9 sur 10) pour la formule "Demande d'approbation – Rapport final" qui suppose l'existence d'un plan de formation. Elles sont, à près de 90%, de taille supérieure à 20 salariés.

3.2. Selon la taille



Graphique 3 Répartition des demandes de cofinancement par type et par taille

Population de référence: 473 demandes de cofinancement éligibles

Les 3 tendances mises en évidence en 2005 sont maintenues:

1. Les **entreprises de taille supérieure à 50 salariés** totalisent plus de la moitié de la population de référence. Pour près de 98%, elles procèdent suivant la formule "Demande d'approbation – Rapport". Selon l'hypothèse de départ, elles seraient dotées d'un plan de formation.
2. Les **entreprises de taille inférieure à 20 salariés**, qui privilégient le bilan, ne concernent qu'un peu plus de 24% de la population de référence. De surcroît, seule une entreprise sur quatre présente une demande d'approbation suivie d'un rapport et posséderait un plan de formation.
3. Les **entreprises de taille comprise entre 20 et 49 salariés** constituent une catégorie intermédiaire ou "de transition", puisque l'on observe une inversion de tendance. En effet, les rapports supplantent les bilans (60% contre 40%). La tendance serait, a priori, à l'adoption du plan de formation. Cependant, il importe de faire preuve de prudence dans ce type d'appréciation, car en 2006, au sein de cette strate, il y a eu quasiment autant de nouvelles entreprises qui ont déposé un bilan (+9) que de nouvelles entreprises qui ont déposé un rapport final (+8).

Par ailleurs, on constate en 2006 un accroissement beaucoup plus important du nombre d'entreprises de taille inférieure à 50 salariés (+49 entreprises, +29%) que du nombre d'entreprises de 50 salariés et plus (+17 entreprises, +7%). Ce résultat est très probablement le fruit d'une démarche d'information active menée par l'INPC auprès des petites et très petites entreprises depuis 2006. Il est également à noter que le gisement des entreprises de taille inférieure à 50 salariés s'élève à 13 169, dont 216 seulement sollicitent l'aide financière de l'État (1,64%), alors que le gisement des entreprises de plus de 50 salariés est de 725, dont 257 sollicitent l'aide financière de l'État (35%).

Par conséquent, les petites et très petites entreprises, du fait de leur nombre beaucoup plus élevé, seront sans doute plus nombreuses que les moyennes et grandes entreprises à solliciter l'aide financière de l'État dans le futur.

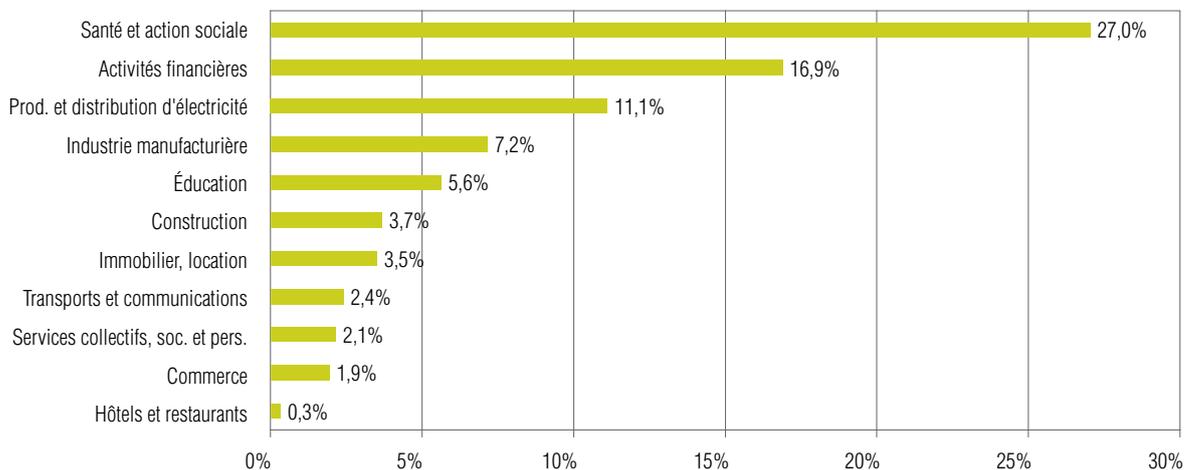
3.3. Comparaison à la structure économique nationale

Ce chapitre vise à répondre à la question: "La population de référence, en 2006, est-elle représentative de la structure de l'économie nationale?".

Il s'agit de mettre en rapport la population de référence avec la population des entreprises établies au Luxembourg, conformément au tableau 1, à travers différents critères.

3.3.1. Selon le secteur d'activité

Si l'on rapporte le nombre d'entreprises de la population de référence (473) au nombre total d'entreprises de la structure économique nationale (13 894), conformément au tableau 1, la participation des entreprises à la législation FPC n'est que de 3,4%, néanmoins en légère progression par rapport à 2005 (+0,4%).



Graphique 4 Taux de participation des entreprises de la population de référence par rapport à la structure économique nationale selon le secteur d'activité (cf. tableau 1)

Population de référence: 473 demandes de cofinancement éligibles

À titre indicatif, au niveau de la structure de l'économie nationale, les secteurs d'activité qui ont le plus augmenté leur nombre d'entreprises en 2006 sont:

- Immobilier, location et services aux entreprises (+205);
- Commerce (+92);
- Hôtels et restaurants (+66);
- Construction (+55);
- Services collectifs, sociaux et personnels (+34);
- Transports et communications (+28);
- Activités financières (+15).

L'évolution de la représentation au sein de la population de référence a été la suivante:

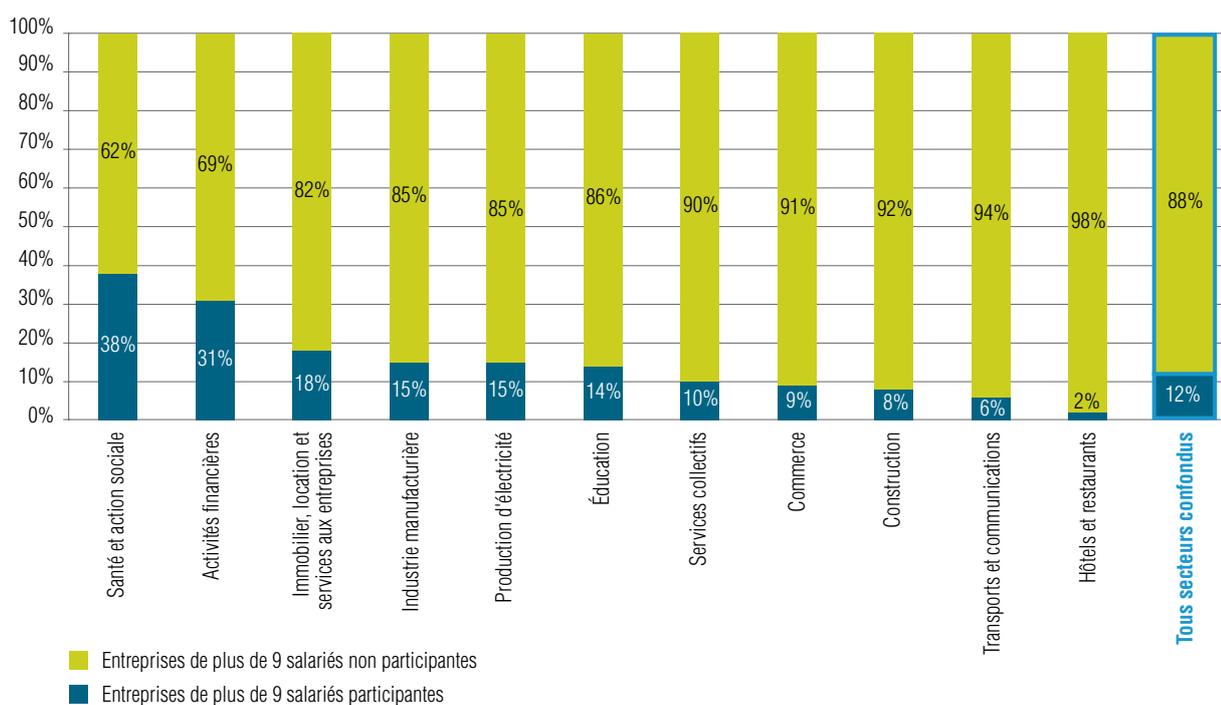
- *Activités financières (+15);*
- *Commerce (+20);*
- *Construction (+10);*
- *Immobilier, location et services aux entreprises (+3);*
- *Services collectifs, sociaux et personnels (+2);*
- *Hôtels et restaurants (-1);*
- *Transports et communications (-2).*

Manifestement, les secteurs d'activité qui ont créé le plus d'entreprises en 2006 ne sont pas toujours ceux qui ont augmenté leur taux de participation à la législation FPC. Les secteurs *Activités financières*, *Commerce* et *Construction* tirent leur épingle du jeu. En revanche, bien qu'ils soient en expansion en termes de création d'entreprises, les autres secteurs marquent un intérêt moindre pour cette législation. Ce constat mérite d'être approfondi lors des futures analyses Formastat.

Par ailleurs, force est de constater que le nombre d'entreprises de 1 à 9 salariés est très peu représenté dans la population de référence (13%) et que, de surcroît, il représente une infime partie de la strate des entreprises de 1 à 9 salariés établies au Luxembourg (0,6%).

Étant donné que l'exercice 2006 est le 7^e exercice depuis l'entrée en vigueur de la législation sur l'accès collectif à la formation professionnelle continue et que seules 63 entreprises sur 10 419 sont postulantes, une comparaison pertinente du nombre d'entreprises bénéficiant de l'aide de l'État par rapport aux volumes globaux respectifs de chaque secteur d'activité, oblige à occulter la strate des entreprises de 1 à 9 salariés.

Ainsi, la population de référence est comparée, par secteur d'activité, à la structure de l'économie nationale des entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 salariés, à savoir 3 475 entreprises et non 13 894.



Graphique 5 Taux de participation des entreprises de la population de référence supérieures à 9 salariés selon le secteur d'activité

Comme en 2005, les deux secteurs les plus dynamiques sont *Santé et action sociale*, avec un taux de participation de 38%, et *Activités financières*, avec un taux de 31%. Il est à relever que le premier secteur est en légère baisse par rapport à 2005 (-3% en valeur absolue), alors que le second réalise un saut de +6%, ce qui corrobore le constat établi au graphique n°2.

Les autres secteurs d'activité se situent sous la barre des 20% (*Immobilier, location et services aux entreprises* 18%, *Industrie manufacturière* 15%, *Production d'électricité* 15%, *Éducation* 14%, *Services collectifs, sociaux et personnels* 10%), voire des 10% (*Commerce* 9%, *Construction* 8%, *Transports et communications* 6%, *Hôtels et restaurants* 2%).

3.3.2. Selon la taille

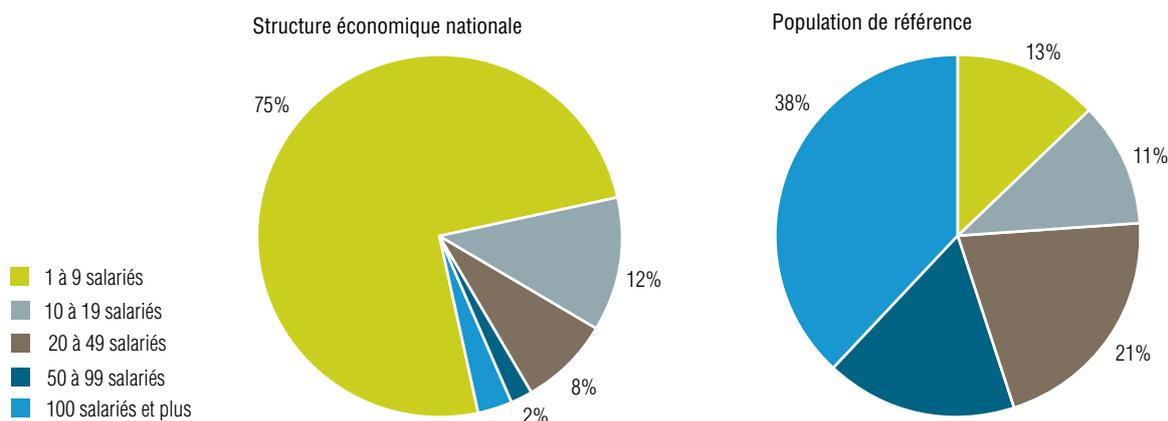
Le tableau 4, ci-après, permet de mettre en rapport, au niveau de chaque strate, le nombre d'entreprises de la population de référence et celui de la structure économique nationale.

	Nombre d'entreprises de la structure économique nationale	Nombre d'entreprises de la population de référence	Taux de participation des entreprises de la population de référence par rapport à la structure nationale
1 à 9 salariés	10 419	63	0,6%
10 à 19 salariés	1 673	52	3,1%
20 à 49 salariés	1 077	101	9,4%
50 à 99 salariés	357	78	22,1%
100 et plus salariés	368	179	48,4%

Tableau 4 Taux de participation des entreprises de la population de référence par rapport à la structure économique nationale selon la taille (cf. tableau 1)

On observe clairement que plus la taille des entreprises augmente, plus elles sont représentées au sein de la population de référence. Près d'une entreprise sur deux, de plus de 100 salariés, bénéficie de l'aide financière de l'État en 2006. La proportion est d'environ une sur cinq pour les entreprises de 50 à 99 salariés et une sur dix pour celles de la strate 20 à 49 salariés. Que dire des entreprises de la strate 10 à 19 salariés, où la proportion baisse à une entreprise sur 32 et, plus encore, de la strate 1 à 9 salariés avec une participation d'une entreprise sur 165!

Procédons, à présent, à la comparaison, par strate, entre la population de référence et la structure de l'économie nationale (cf. tableau 1).



Graphique 6 Comparaison, par strate, entre la structure économique nationale et la population de référence (cf. tableau 1)

Il apparaît ostensiblement que la population de référence n'est pas représentative de la structure économique nationale en ce qui concerne la taille des entreprises. Les entreprises de très petite taille (1 à 9 salariés) sont les plus nombreuses à l'échelle nationale (75%). En revanche, elles sont très faiblement représentées dans la population de référence (environ une entreprise sur dix).

La représentativité de la strate 10 à 19 salariés est maintenue presque à l'identique au niveau de la population de référence.

En ce qui concerne les entreprises de 20 à 49 salariés, elles représentent cette catégorie intermédiaire citée plus haut (graphique 3 "Répartition des demandes de cofinancement par type et par taille"), démontrant un penchant volontariste pour la formation, puisqu'elles constituent 21% de la population de référence alors qu'elles ne composent que 8% de la structure économique nationale. Elles sont d'ailleurs plus nombreuses à choisir la formule "Demande d'approbation – Rapport" (61) que la formule "Bilan" (40).

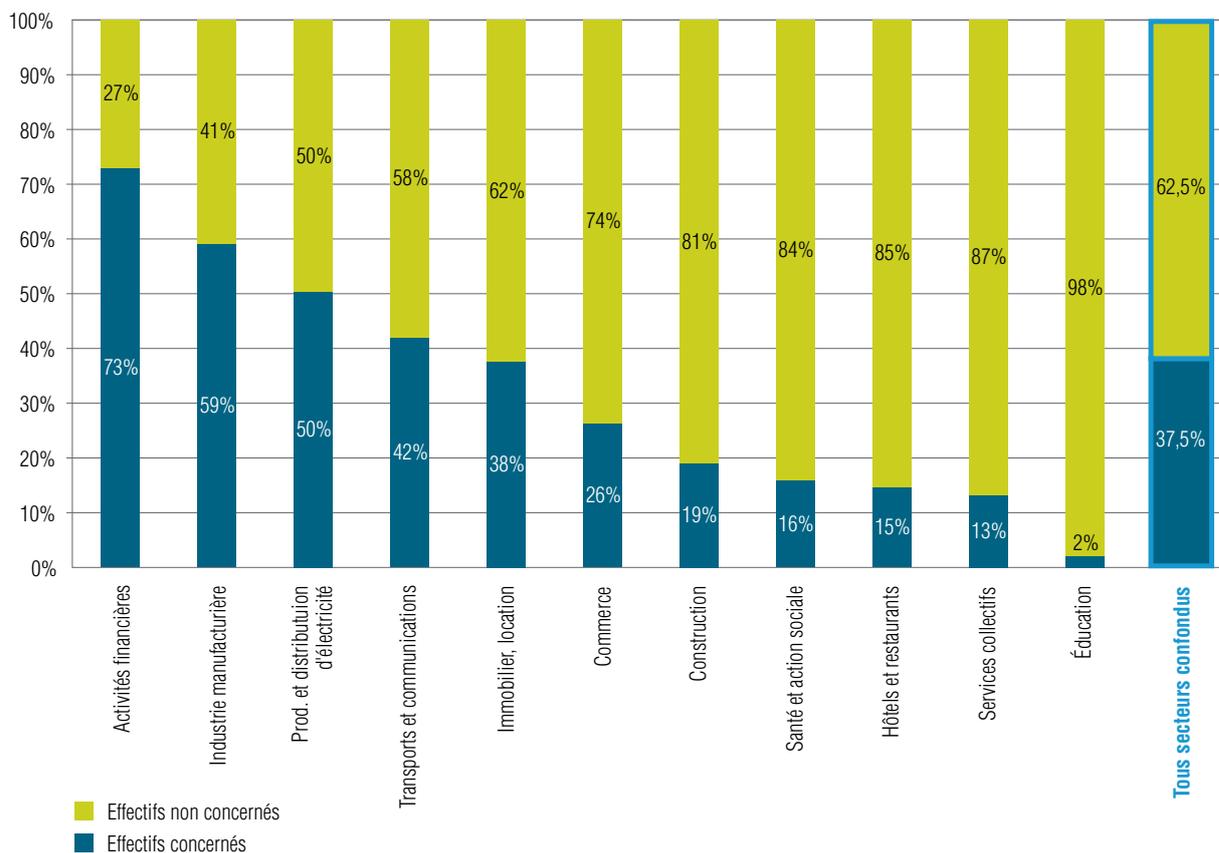
Enfin, les entreprises de plus de 50 salariés composent plus de la moitié de la population de référence (55%). Nous supposons ici que les entreprises de moyenne et grande taille possèdent des structures d'organisation et de mise en œuvre de la formation qui leur permettent de s'adapter plus facilement aux exigences légales. Par ailleurs, l'aide financière de l'État étant octroyée en pourcentage de l'investissement éligible après contrôle de la demande, les sommes en jeu sont plus importantes pour les moyennes et grandes entreprises et peuvent expliquer partiellement leur engouement.

Bien que les entreprises de plus de 100 salariés ne représentent que 3% de la structure économique nationale, elles constituent 38% de la population de référence.

En 2006, 77 des 100 plus grandes entreprises établies au Luxembourg ont sollicité l'aide financière de l'État. Parmi les 23 entreprises restantes, 11 bénéficient d'autres sources de financement.

À noter qu'elles étaient déjà 74 à solliciter l'aide financière de l'État lors de l'exercice 2005.

3.3.3. Effectifs concernés



Graphique 7 Taux d'effectifs concernés par la législation FPC selon le secteur d'activité

En faisant abstraction des non-salariés et des agents de l'administration publique, qui ne sont pas concernés par l'aide financière de l'État dans le cadre de l'accès collectif à la FPC, l'emploi salarié au Luxembourg se chiffrait à 263 833 personnes en 2006. Il s'agit de "l'emploi de référence" dans le cadre de notre analyse (cf. tableau 3).

En comparant ce nombre à l'ensemble des salariés des entreprises de la population de référence (98 829), on observe que 37,5% des salariés qui composent l'emploi de référence sont potentiellement concernés par la législation FPC, puisque les entreprises qui les emploient bénéficient du cofinancement étatique.

Il est intéressant de noter que ce pourcentage est en légère progression par rapport à 2005 (+0,5%), ce qui peut être attribué en partie à l'augmentation du nombre d'entreprises (+16%) qui ont bénéficié du cofinancement étatique.

L'aide financière de l'État profite potentiellement à 3 salariés sur 4 du secteur *Activités financières*, à 3 sur 5 du secteur *Industrie manufacturière*, à 1 sur 2 du secteur *Production et distribution d'électricité*, à 2 sur 5 des secteurs *Transports et communications* et *Immobilier, location et services aux entreprises* et à 1 salarié sur 4 du secteur *Commerce*.

Les secteurs *Construction, Santé et action sociale, Hôtels et restaurants* et *Services collectifs, sociaux et personnels* se situent tous à un niveau inférieur à 1/4.

L'impact important observé au niveau du secteur *Activités financières* s'explique par le fait que près de la moitié des entreprises bénéficiaires possèdent des effectifs supérieurs à 100 salariés, bien qu'elles ne représentent que 10,5% du nombre total d'entreprises qui composent ce secteur d'activité.

La même analyse vaut pour les secteurs *Industrie manufacturière, Transports et communications* et *Immobilier, location et services aux entreprises*. Hormis le secteur *Santé et action sociale*, les secteurs les moins impactés sont ceux dont la strate 1 à 9 salariés est, en règle générale, la plus fournie, d'où un moindre engouement pour la formation professionnelle continue.



022

FORMASTAT 2006

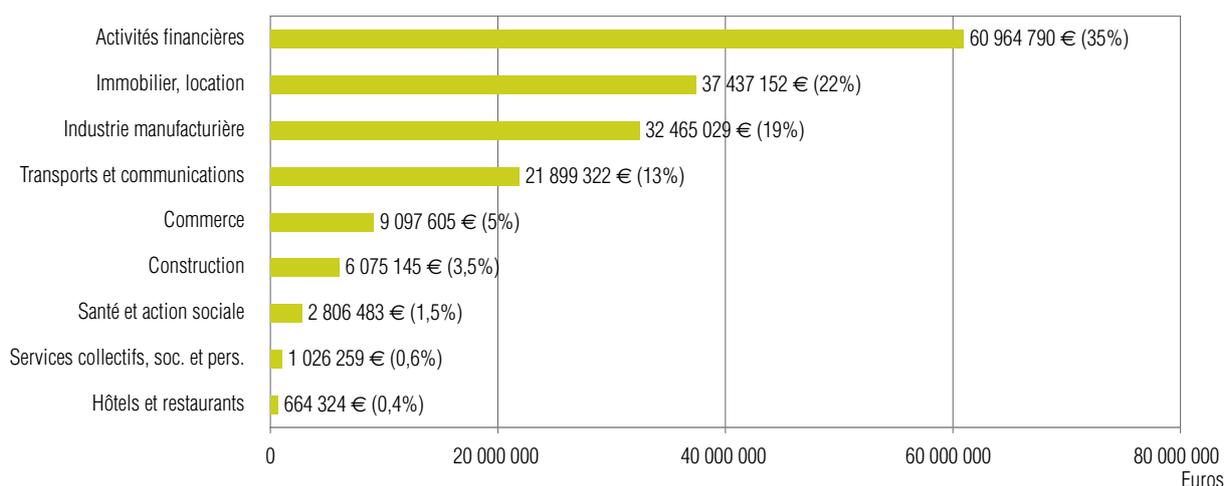


4. INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

Durant l'exercice 2006, les entreprises de la population de référence ont globalement investi 173 278 041 euros pour 2 724 430 heures de formation. L'effectif potentiellement concerné s'élève à 98 829 salariés et le nombre de "participants" à 324 857 (un salarié peut être amené à participer à plusieurs formations). En théorie, cela signifie qu'un salarié aurait pu bénéficier, en moyenne, de près de 27,6 heures de formation, ce qui représente 3,5 sessions de 8 heures. Sachant que le coût moyen d'une heure de formation s'élève à près de 64 euros, chaque employeur de la population de référence a investi en moyenne environ 1 753 euros par salarié en formation.

Par rapport à 2005, l'augmentation de près de 16% du montant global investi par les entreprises de la population de référence s'explique non seulement par l'accroissement du nombre d'entreprises (+66), mais également par un investissement moyen par salarié en hausse de plus de 8% (1753 euros contre 1 621).

4.1. Selon le secteur d'activité

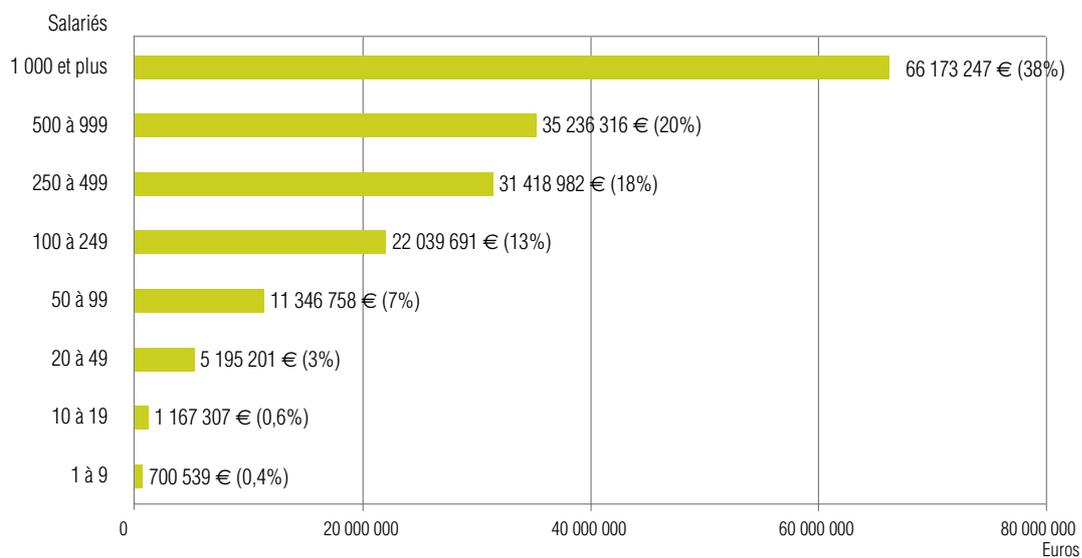


Graphique 8 Investissement réalisé selon le secteur d'activité

Le secteur *Activités financières* participe à hauteur de plus d'un tiers de l'investissement global de la population de référence. 27 543 salariés sont concernés au travers de 108 entreprises, ce qui représente près de 28% de l'effectif total concerné par la législation FPC. Il devance les secteurs *Immobilier, location et services aux entreprises* (22%), *Industrie manufacturière* (19%) et le secteur *Transports et communications*, qui avoisine les 13%.

Ces quatre secteurs d'activité totalisent 88% de l'investissement global de la population de référence. Ils sont les "plus formateurs" au regard des montants investis. Il importe de préciser qu'ils représentent également 63% des entreprises de la population de référence et regroupent près de 75 505 salariés, à savoir plus de 76% de l'effectif total concerné par la législation FPC.

4.2. Selon la taille



Graphique 9 Investissement réalisé selon la taille

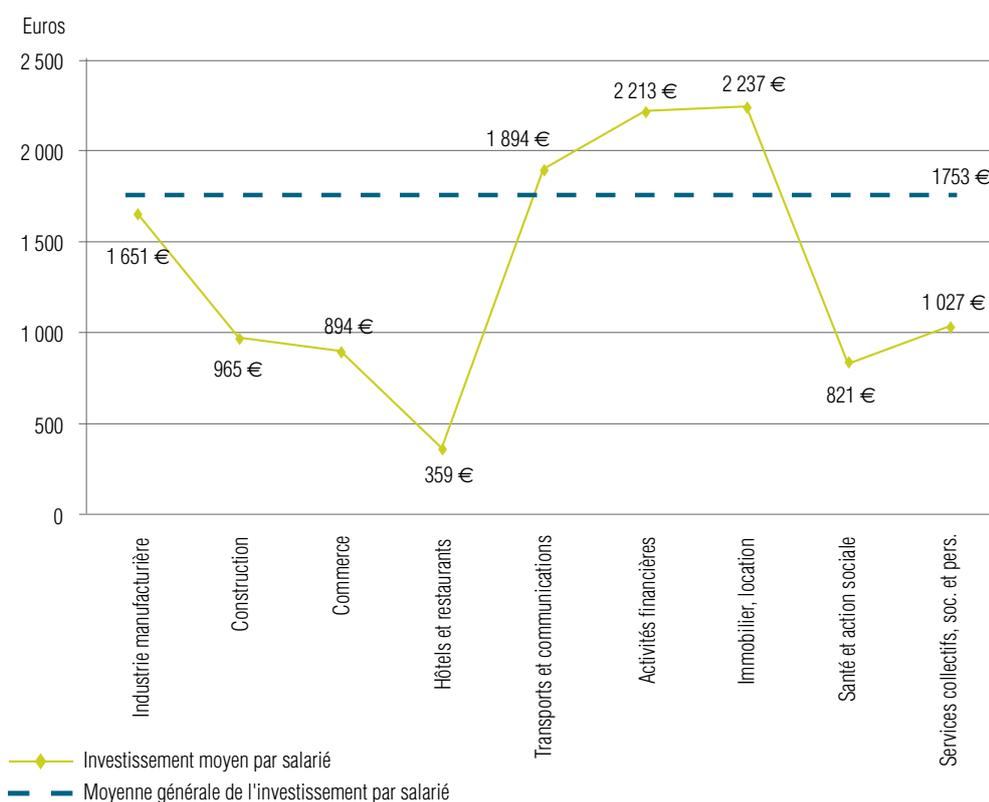
Les entreprises de plus de 100 salariés, tous secteurs d'activité confondus, consomment 89% de l'investissement total des entreprises de la population de référence dont elles représentent 38%.

Il faut rappeler que les entreprises de plus de 100 salariés qui composent la population de référence constituent près de la moitié des entreprises de plus de 100 salariés de la structure économique nationale.

Les entreprises de moins de 100 salariés regroupent, quant à elles, à peine plus de 2% de la structure de l'économie nationale.

En ce qui concerne les entreprises de plus de 1 000 salariés, elles totalisent 4,2% de la population de référence (20 sur 473), mais elles consomment 38% de l'investissement global.

4.3. Investissement moyen par salarié selon le secteur d'activité



Graphique 10 Investissement moyen réalisé par salarié selon le secteur d'activité

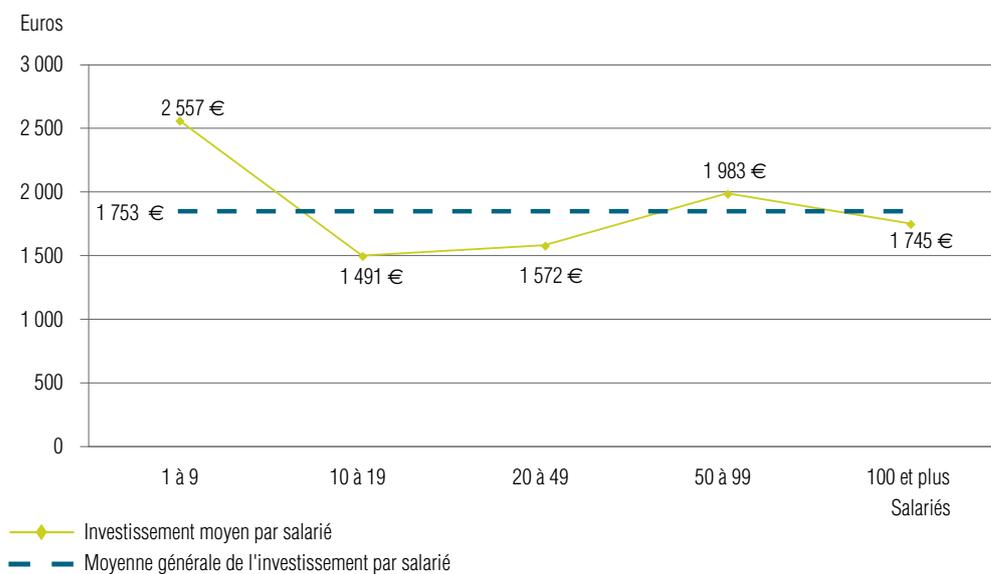
Les secteurs *Immobilier, location et services aux entreprises, Activités financières, Transports et communications* et *Industrie manufacturière* présentent les investissements moyens par salarié les plus élevés, ce qui est conforme aux montants globaux investis par chacun de ces secteurs d'activités.

Ce sont également les secteurs dont les effectifs touchés par la législation FPC sont les plus élevés (voir graphique 7). Hormis le secteur *Transports et communications*, ils sont les plus représentés au sein de la population de référence en termes de nombre d'entreprises (près de 60%). Cela confirme, si besoin est, le dynamisme de ces secteurs d'activité en matière de politique de formation.

Les secteurs *Construction, Commerce, Santé et action sociale* ainsi que *Services collectifs sociaux et personnels* gravitent autour de la barre des 1000 euros, ce qui représente, en moyenne, la moitié de l'investissement moyen par salarié consenti par les secteurs précédents. Notons que ces secteurs d'activité sont ceux dont les nombres respectifs de salariés potentiellement concernés par la législation FPC sont les moins élevés.

Enfin, le secteur *Hôtels et restaurants* apparaît en retrait, avec un investissement annuel moyen par salarié de 359 euros.

4.4. Selon la taille



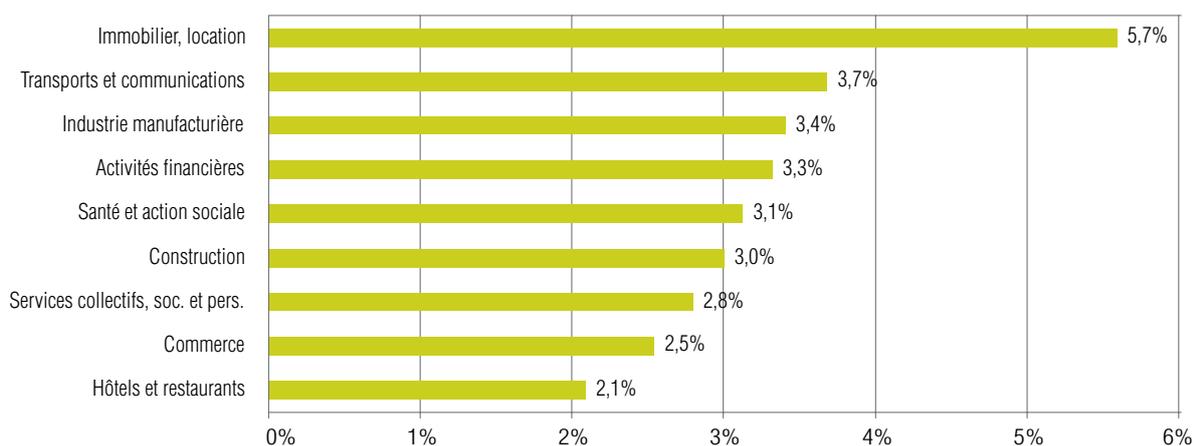
Graphique 11 Investissement moyen réalisé par salarié selon la taille

La strate des entreprises de 1 à 9 salariés se distingue nettement des autres strates et se situe largement au-dessus de la moyenne générale de 1 753 euros par salarié.

En apparence, on pourrait affirmer que les très petites entreprises sont beaucoup plus formatrices. Cependant, cette observation doit être entourée de la plus grande prudence, car il convient de rappeler que les entreprises de taille comprise entre 1 à 9 salariés, constitutives de la population de référence, ne représentent que 0,6% de la population nationale de cette même strate.

En outre, il est important de préciser que la valeur de 2 557 euros est quelque peu "dopée" par l'impact plus important des formations d'adaptation au poste de travail auprès des très petites entreprises. En effet, ces formations peuvent atteindre une durée maximale de 519 heures par salarié lors d'une embauche ou d'un changement de poste de travail.

4.5. Investissement par rapport à la masse salariale⁵

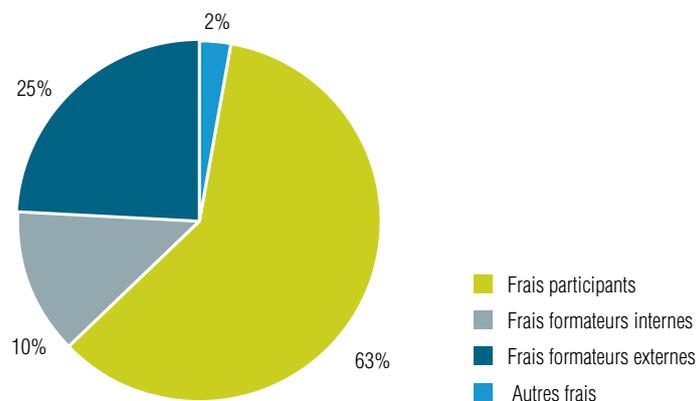


Graphique 12 Investissement réalisé par rapport à la masse salariale selon le secteur d'activité

L'investissement moyen par rapport à la masse salariale des entreprises de la population de référence se situe à 3,8%, en augmentation de 0,2% par rapport à l'exercice 2005.

En d'autres termes, les 173 278 041 euros investis par ces entreprises réunies représentent 3,8% du coût global du travail, à savoir du montant total libéré par les entreprises de la population de référence pour rémunérer leur personnel. Le secteur *Immobilier, location et services aux entreprises* se distingue particulièrement, démontrant l'importance qu'il accorde à la formation de ses salariés.

4.6 Composantes du coût de la formation



Graphique 13 Décomposition des frais de formation⁶

⁵ Voir 2.2.8. Masse salariale

⁶ Les frais de cotisation à des organismes de formation, les frais d'élaboration du plan de formation et les frais administratifs et de suivi ont été exclus du calcul de la décomposition des frais de formation (cf. Frais éligibles au paragraphe 2.2.6.)

Les frais de salaire des participants représentent, en moyenne, 63% du montant global investi en formation par les entreprises de la population de référence. En y additionnant les frais des formateurs internes, le coût directement lié au personnel atteint les trois quarts du coût total.

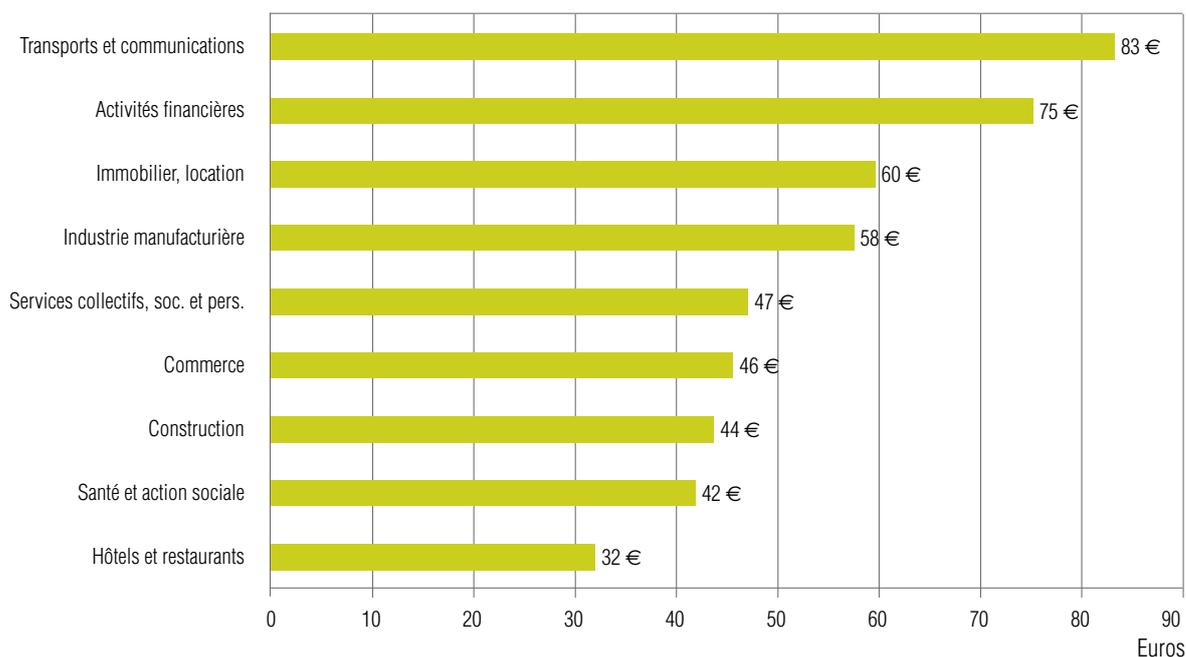
Si l'on fait abstraction du manque à gagner immédiat pour l'entreprise, du fait de la baisse de production en l'absence des salariés en formation, et que l'on considère, à juste titre, les frais de salaire comme des charges fixes, le coût direct ne représente que 27% de l'investissement en formation de l'entreprise (frais de formateurs externes + autres frais).

Notons également que les frais de formateurs externes sont en recul de 3% par rapport à 2005, alors que les frais de salaire des formateurs internes se maintiennent à 10%.

L'orientation des entreprises de la population de référence serait donc à la réduction des coûts de la formation externe à la faveur de la transmission des savoirs et savoir-faire, en mettant à contribution l'expertise interne.

4.7. Coût moyen d'une heure de formation

Le coût moyen d'une heure de formation, tous secteurs confondus, calculé sur la base du nombre total d'heures réalisées et du montant total investi est de 64 euros.



Graphique 14 Coût moyen d'une heure de formation selon le secteur d'activité

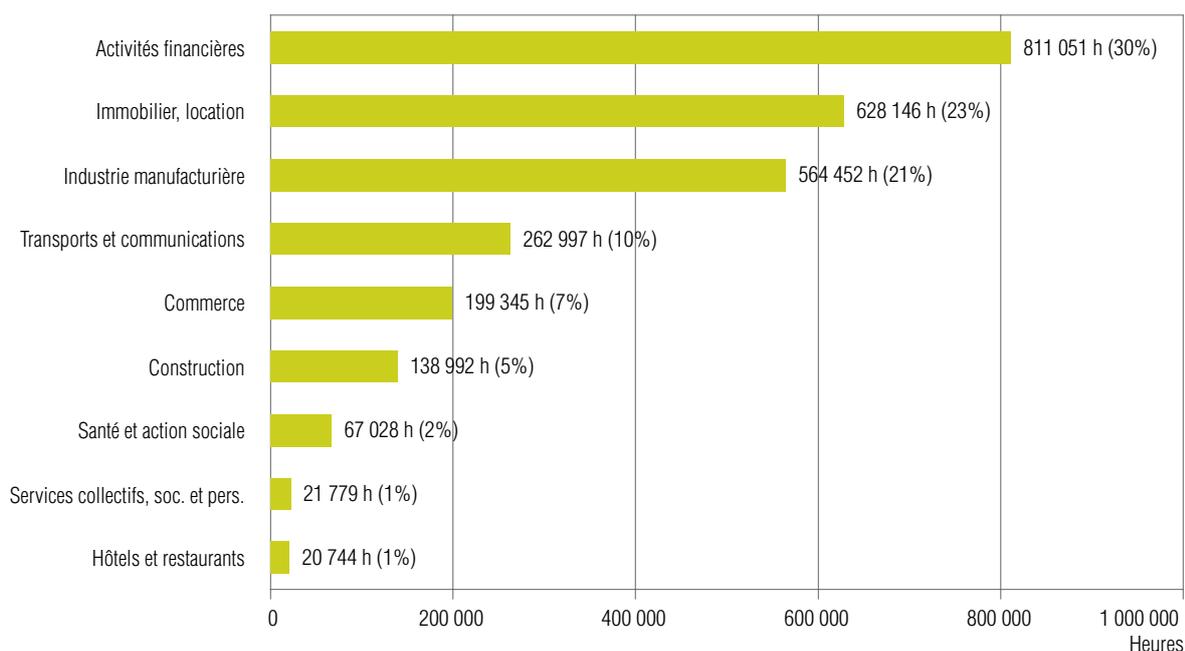
Les écarts sont importants. Ainsi, une heure de formation coûte plus de 2,5 fois plus cher dans le secteur *Transports et communications* que dans le secteur *Hôtels et restaurants*.

Ces écarts sont très probablement influencés par les frais de salaire des participants, selon qu'ils appartiennent à l'un ou l'autre secteur d'activité plus ou moins rémunérateur, et par les coûts des organismes de formation.

5. VOLUMES D'HEURES MIS EN JEU PAR LES ENTREPRISES

Durant l'exercice 2006, les entreprises de la population de référence ont consacré 2 724 430 heures à la formation de leurs salariés.

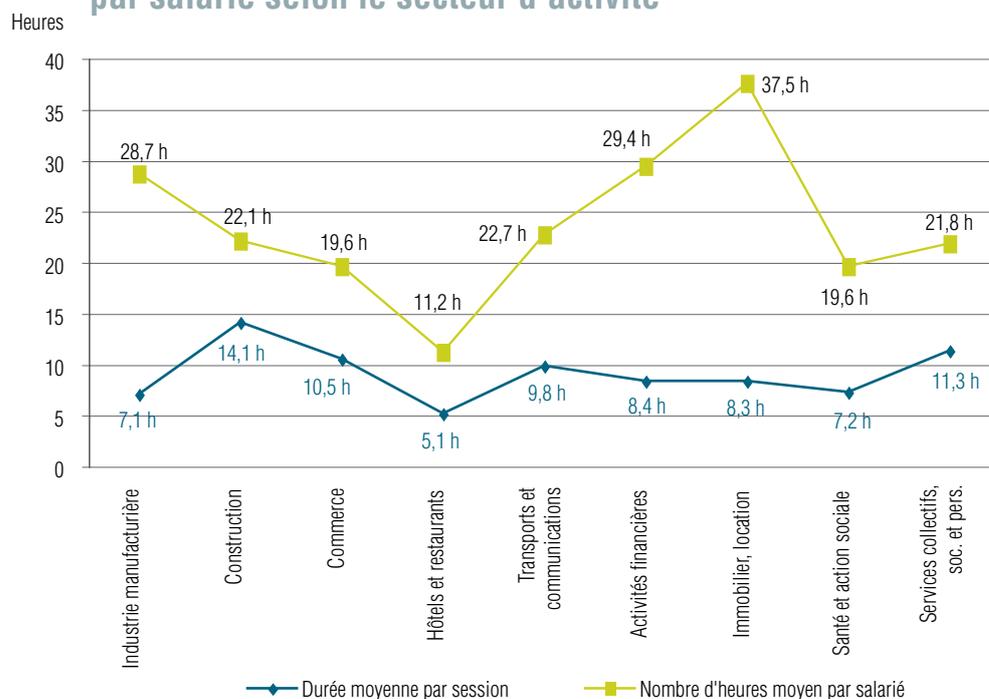
5.1. Volumes d'heures globaux selon le secteur d'activité



Graphique 15 Nombre total d'heures de formation selon le secteur d'activité

Les volumes d'heures correspondent aux montants financiers investis par chaque secteur d'activité (cf. graphique 8 "Investissement réalisé selon le secteur d'activité").

5.2. Nombre d'heures de formation moyen par salarié selon le secteur d'activité



Graphique 16 Durée moyenne des formations et nombre d'heures moyen par salarié selon le secteur d'activité

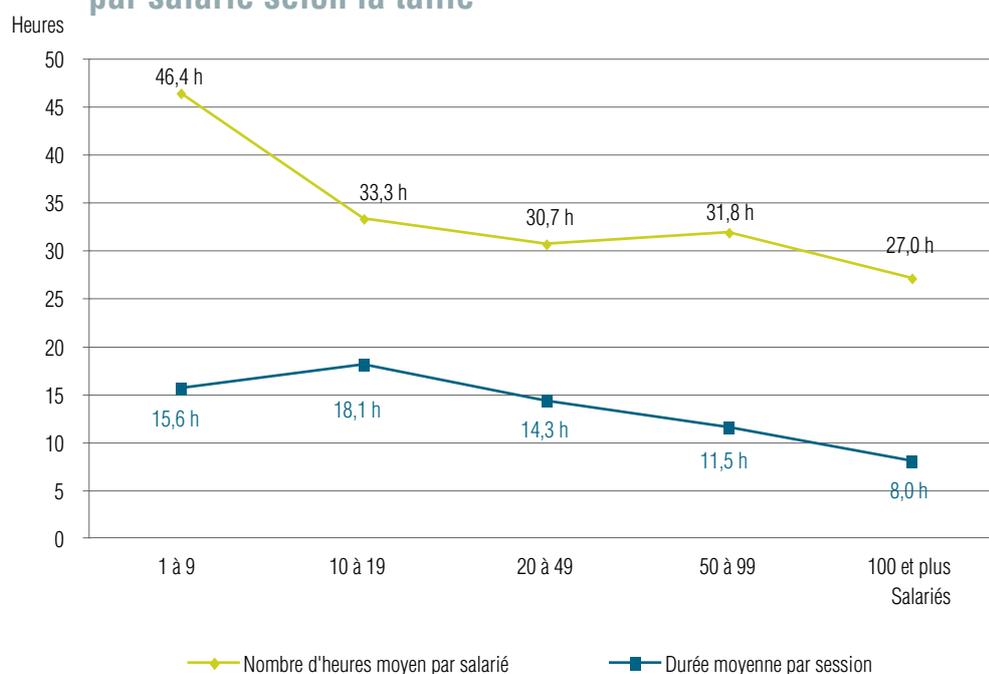
De façon prévisible, la courbe des nombres d'heures moyens est fortement analogue à celle de l'investissement annuel moyen par salarié (graphique 10). Elle confirme les positions des secteurs d'activité particulièrement actifs en matière de développement de la FPC: *Immobilier, location et services aux entreprises, Activités financières, Transports et communications* et *Industrie manufacturière*.

Si le graphique 15 montre que le secteur *Activités financières* consacre globalement le plus grand volume d'heures à la formation, on voit ici que le nombre d'heures moyen accordé annuellement est nettement plus élevé dans le secteur *Immobilier, location et services aux entreprises*: (37,5 heures contre 29,4 heures), ce qui représente 1 jour de formation de moins par salarié.

Hormis le secteur *Hôtels et restaurants*, chaque secteur d'activité offre, en moyenne, au moins 2 jours de formation à ses salariés.

La courbe des durées moyennes par session est nettement plus lissée et tend à ramener l'ensemble des secteurs d'activité à une ligne commune: la tendance est à l'adoption de sessions de formation de courtes durées (1 à 2 journées). Les entreprises mettent, en effet, souvent l'accent sur le manque de temps pour la formation des salariés.

5.3. Nombre d'heures de formation moyen par salarié selon la taille



Graphique 17 Nombre d'heures de formation moyen par salarié selon la taille

Les entreprises de 1 à 9 salariés présentent le nombre d'heures de formation moyen par salarié le plus élevé, conformément à l'investissement moyen par salarié (46,36 h). Il importe néanmoins de relativiser cette valeur pour deux raisons essentielles :

- d'une part, il convient de rappeler que les très petites entreprises ne constituent qu'un peu plus de 13% de la population de référence et ne représentent que 0,6% de leur strate d'appartenance à l'échelle nationale;
- d'autre part, ces mêmes entreprises ont dispensé, en 2006, un grand nombre de formations d'adaptation au poste de travail (formations longues pour nouveaux embauchés ou mutations internes).

Dans une moindre mesure, cette explication s'applique aux entreprises de 10 à 19 salariés.

En ce qui concerne les autres strates, la valeur moyenne se situe autour de 30 heures.

Enfin, l'observation de la courbe des durées moyennes des sessions de formation révèle une diminution constante, inversement proportionnelle au nombre de salariés : plus l'entreprise est grande, plus elle tend à organiser des sessions de formation de courtes durées.



032

FORMSTAT 2006



6. DISTRIBUTION FINANCIÈRE ET HORAIRE PAR DOMAINE DE FORMATION

Ce chapitre présente une analyse de la distribution de l'investissement selon les domaines de formation.

En préambule, il importe de rappeler que les projets de formation des entreprises sont distribués à travers des domaines de formation génériques. Par conséquent, la qualité de l'analyse de cette distribution est largement tributaire du respect des entreprises à encoder leurs projets de formation dans les domaines appropriés. Or, l'expérience dévoile que tel n'est pas toujours le cas. À titre d'exemple, le domaine *Technique/métiers* constitue incontestablement un domaine "fourre-tout" pour les entreprises qui éprouvent des difficultés à indexer leurs projets de formation dans les bons domaines. De plus, pour des raisons techniques, toutes les formations d'adaptation au poste de travail sont également logées dans ce domaine.

Afin de remédier à cette situation et ce, dès l'exercice 2007, les formations d'adaptation au poste de travail constitueront un domaine à part entière.

	Langues	Informatique / bureautique	Technique / métiers	Management / GRH	Finance, compta. et droit	Qualité, ISO et sécurité
Investissement financier	6%	7%	68%	12%	3%	4%
Distribution horaire	6%	6%	70%	9%	2%	7%
Participations selon le domaine	3%	7%	60%	4%	7%	18%

Tableau 5 Répartition de l'investissement, des heures et des participations selon le domaine de formation

Le domaine *Technique/métiers* a subi un certain "gonflement" en 2006. Nonobstant les considérations précédentes, les domaines *Informatique* et *Finance, comptabilité et droit* ont subi une sérieuse baisse en 2006, certes au bénéfice du domaine *Technique/métiers*, mais également à celui du domaine *Management/GRH*, pour une part non négligeable.

Ce basculement général en direction du domaine *Management/GRH* mérite d'être mis en avant. À l'inverse du domaine *Qualité, ISO et sécurité* on note ici un investissement financier élevé associé à un faible taux de participation. L'importance de l'investissement élevé est à mettre au compte du coût de l'organisme de formation additionné du coût salarial, non moins élevé, des participants, qui sont le plus souvent des personnels d'encadrement.

Même s'il est nécessaire d'entourer les valeurs du domaine *Technique/métiers* d'une certaine précaution, il s'avère que ce domaine accapare la plus grande part de l'investissement horaire et, par voie de conséquence, financier.

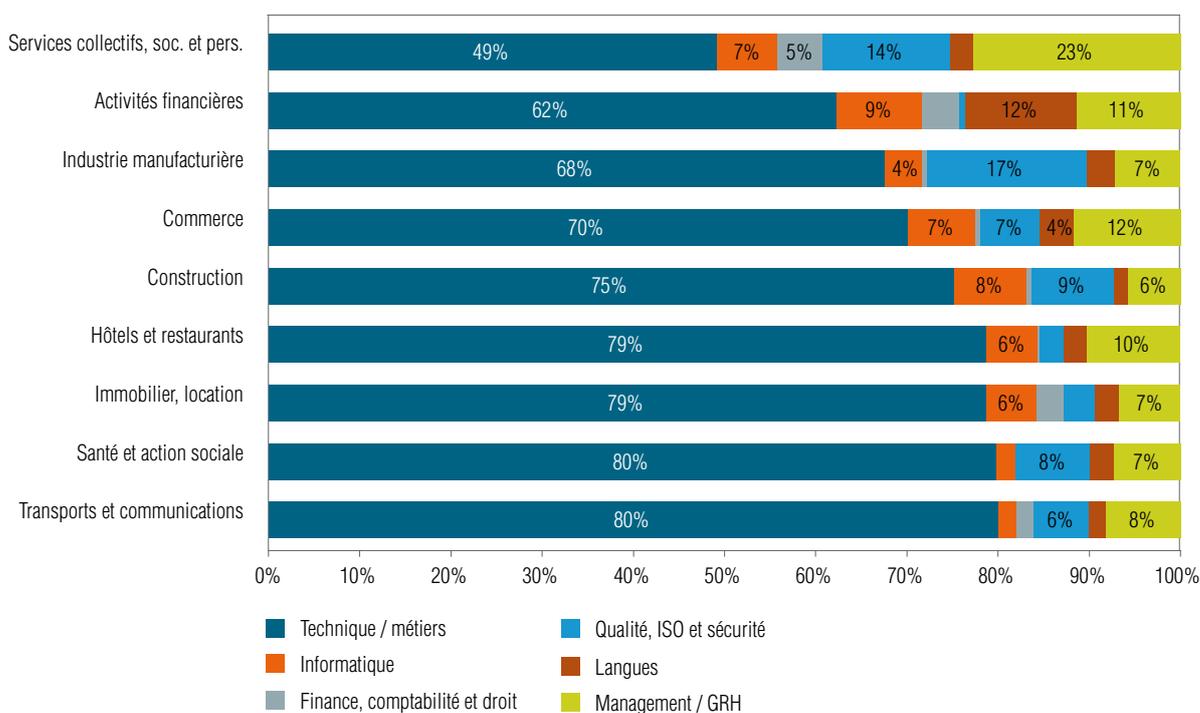
L'importance de ce domaine démontre la propension des entreprises à investir de plus en plus en formation interne. En effet, les projets de formation ayant trait à l'activité principale des entreprises (cœur de métier) sont la plupart du temps réalisés in situ. La décomposition des montants en jeu révèle, par ailleurs, un volume élevé des frais de salaire des participants et des formateurs internes.

Les autres domaines concernent, en majeure partie, des formations dispensées par des organismes de formation. Il est intéressant d'observer que le domaine *Qualité, ISO et sécurité* se distingue particulièrement par un faible volume financier associé à un taux de participation relativement élevé, comparativement aux autres domaines, à l'exception de *Technique/métiers*. Ce taux de participation correspond à un grand nombre de sessions de formation de courtes durées organisées en interne.

Les secteurs d'activité *Industrie manufacturière* et *Services collectifs, sociaux et personnels* consacrent un volume appréciable de leur investissement à ce domaine de formation, avec respectivement 17% et 14%.

Le tableau 5 montre que les valeurs de la distribution horaire sont logiquement très voisines de celles qui concernent l'investissement financier. Par conséquent, nous nous limiterons à l'analyse de la distribution horaire dans les deux prochains paragraphes (6.1. et 6.2.).

6.1. Selon le secteur d'activité



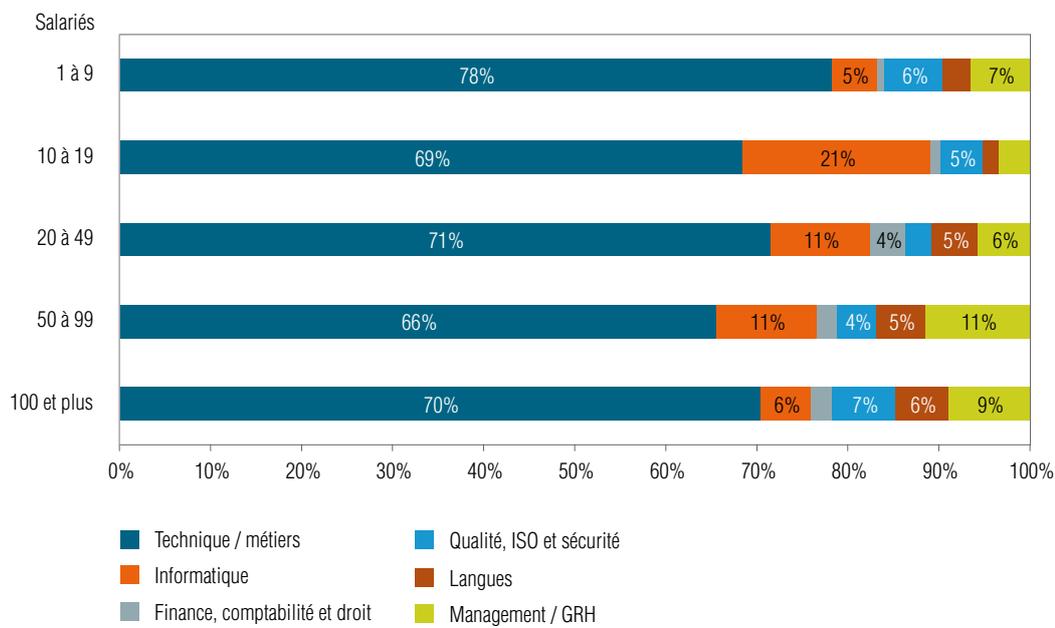
Graphique 18 Distribution horaire par secteur d'activité et par domaine de formation

Comparativement aux autres secteurs d'activité, le secteur *Services collectifs, sociaux et personnels* sollicite modérément le domaine *Technique/métiers* et fait largement appel aux autres domaines en privilégiant notamment les formations en *Management/GRH*.

Il y a lieu de constater que les formations du domaine *Qualité, ISO et sécurité* sont répandues dans les secteurs *Industrie manufacturière* (17%), *Services collectifs, sociaux et personnels* (14%), *Construction* (9%) et *Santé et action sociale* (8%). Le domaine *Langues* est essentiellement sollicité par le secteur *Activités financières* (12%). Notons finalement que le domaine *Finance, comptabilité et droit* apparaît quasiment de façon marginale.

En ce qui concerne les autres secteurs, ils sont largement consommateurs du domaine *Technique/métiers*, et consacrent également une part notable de leur investissement aux formations du domaine *Management / GRH*.

6.2. Selon la taille

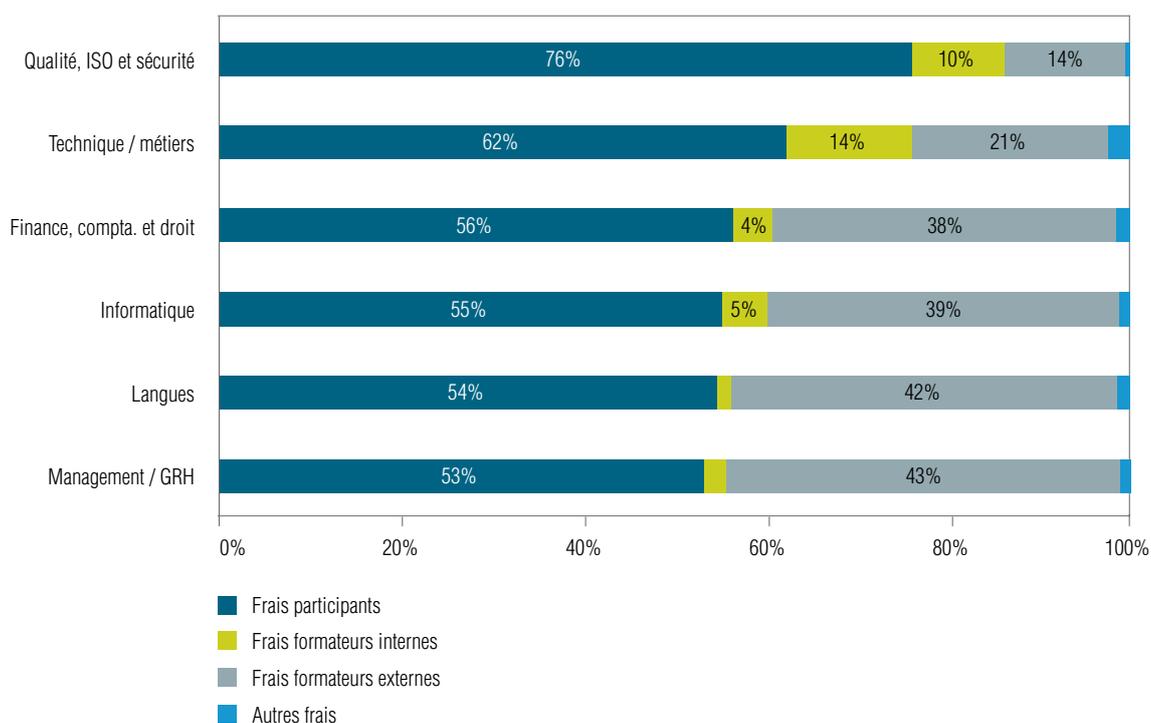


Graphique 19 Distribution horaire par domaine de formation selon la taille

La taille de l'entreprise ne semble pas influencer significativement la répartition de l'investissement selon les domaines de formation.

Le domaine *Technique/métiers* occupe, en moyenne, près des trois quarts du volume total d'heures de formation dispensées.

6.3. Selon la composition de l'investissement réalisé

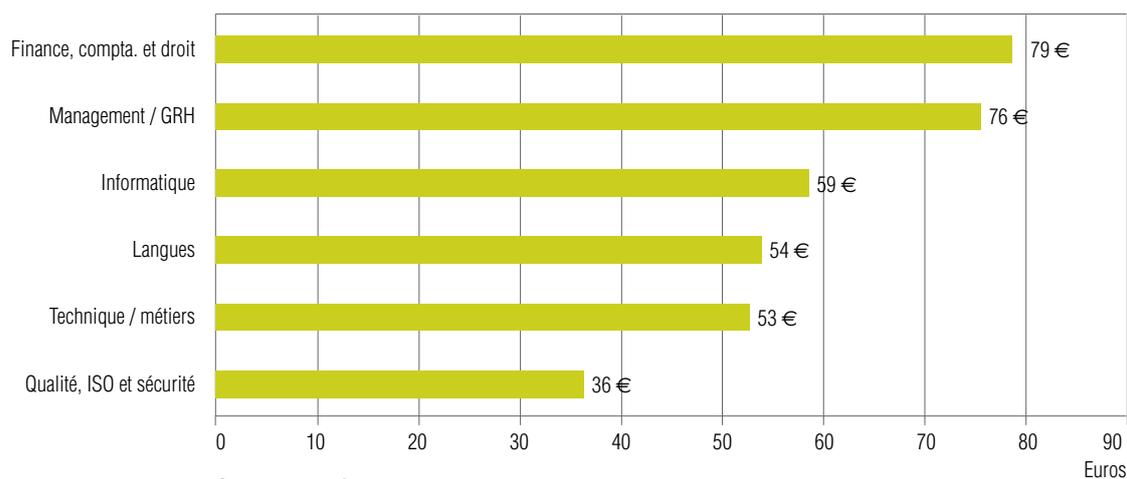


Graphique 20 Composition de l'investissement par domaine de formation

Ce graphique met en évidence 2 tendances:

1. Les domaines *Qualité, ISO et sécurité* et *Technique/métiers* sont fortement influencés par les frais de salaire des participants et plus faiblement par les coûts liés à des organismes de formation, ce qui traduit une activité de formation interne particulièrement soutenue.
2. Les autres domaines marquent un équilibre entre les frais de salaire des participants et le coût des organismes de formation. Ce sont typiquement des domaines qui font appels aux formateurs externes, ce qui explique les faibles valeurs des frais de formateurs internes.

6.4. Coût moyen d'une heure de formation par domaine de formation



Graphique 21 Coût moyen d'une heure de formation par domaine de formation

Le coût horaire moyen de formation est deux fois plus élevé dans le domaine *Finance, comptabilité et droit* et *Management/GRH* (79 et 76 euros) que dans le domaine *Qualité, ISO et sécurité* (36 euros). Ce constat fait écho à l'analyse du graphique 20 "Composition de l'investissement par domaine de formation".

Il importe de savoir que ces domaines de formation s'adressent à des publics différents: plutôt des ouvriers en ce qui concerne les formations du domaine *Qualité, ISO et sécurité* (*Industrie, Construction*) et des employés pour ce qui est des formations du domaine *Finance, comptabilité et droit* (*Activités financières, Immobilier, location et services aux entreprises*). De ce fait, les montants des frais de salaire des participants se répercutent directement sur les coûts horaires moyens.

Les autres domaines de formation sont caractérisés par des coûts horaires moyens plus homogènes qui se situent entre 53 et 59 euros.



038

FORMAT 2006



7. PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT

Nota: les montants indiqués dans ce chapitre sont imposables.

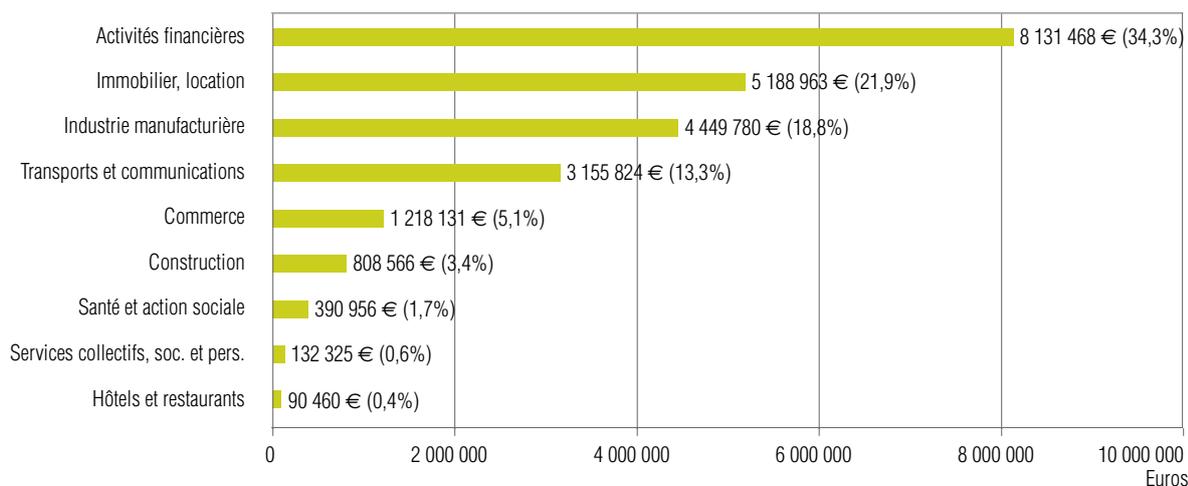
Le cofinancement total accordé aux 473 entreprises de la population de référence s'est élevé à 23 677 680 euros.

Le montant attribué aux 340 entreprises dont les rapports ont été retenus s'est élevé à 23 489 150 euros. Au titre de l'exercice 2005, ce montant était de 20 674 200 euros pour 305 entreprises.

Le montant versé aux 133 entreprises dont les bilans annuels ont été retenus est de 188 531 euros, contre 138 300 euros en 2005 pour 102 entreprises.

L'aide directe a été largement sollicitée par toutes ces entreprises, puisqu'elle représente respectivement 99,2% des bilans et 98,2% des rapports introduits. Le solde correspond aux demandes de bonification d'impôt sur le revenu.

7.1. Participation financière globale selon le secteur d'activité



Graphique 22 Cofinancement selon le secteur d'activité

Ce classement est proportionnellement conforme aux investissements en formation réalisés par les entreprises, car il représente 14,5% du montant des investissements retenus⁷.

Le secteur *Activités financières* étant celui qui investit les montants les plus élevés a obtenu un peu plus du tiers (34%) de l'aide étatique.

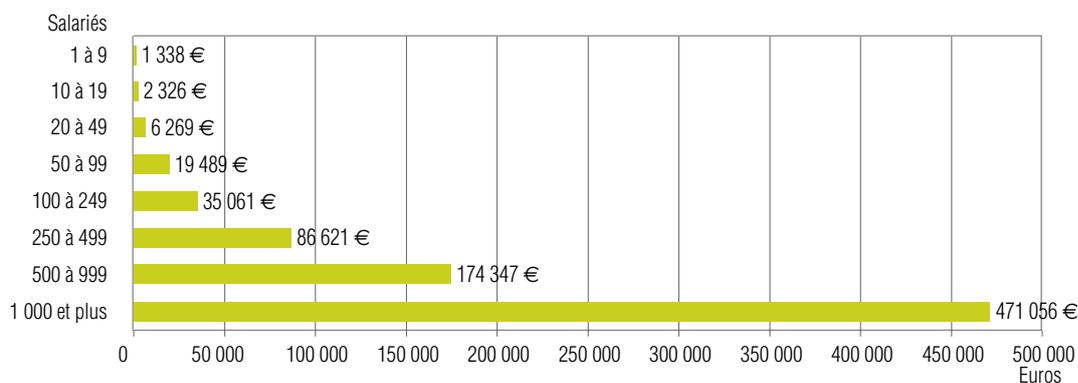
Suivent les autres secteurs également grands consommateurs de formation, à savoir *Immobilier, location et services aux entreprises* (22%), *Industrie manufacturière* (19%) et *Transports et communications* (13%), qui se partagent un peu plus de la moitié du cofinancement étatique.

Le solde de l'aide de l'État est réparti entre les autres secteurs d'activités.

Il est à noter que les données de 2006 sont similaires à celles de 2005.

⁷ L'investissement retenu représente le montant, après instruction des dossiers par l'INFC, sur la base duquel est calculée l'aide étatique

7.2. Participation financière moyenne selon la taille

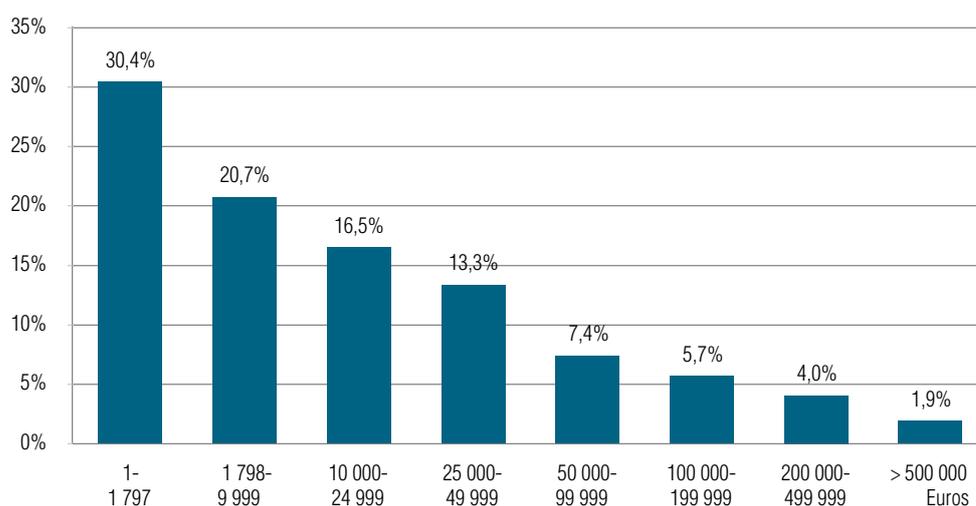


Graphique 23 Cofinancement moyen selon la taille

Le montant moyen perçu par les entreprises de plus de 1 000 salariés est environ 352 fois plus élevé que celui perçu par les entreprises de 1 à 9 salariés.

Par rapport à l'exercice 2005, les entreprises des strates 50 à 99 salariés, 100 à 249 salariés et 500 à 999 salariés font des bonds respectifs de 21%, 12,4% et 11%.

7.3. Participation financière par tranche



Graphique 24 Cofinancement par tranche

Le cofinancement moyen par entreprise s'élève à 50 000 euros, en baisse de 2% par rapport à 2005.

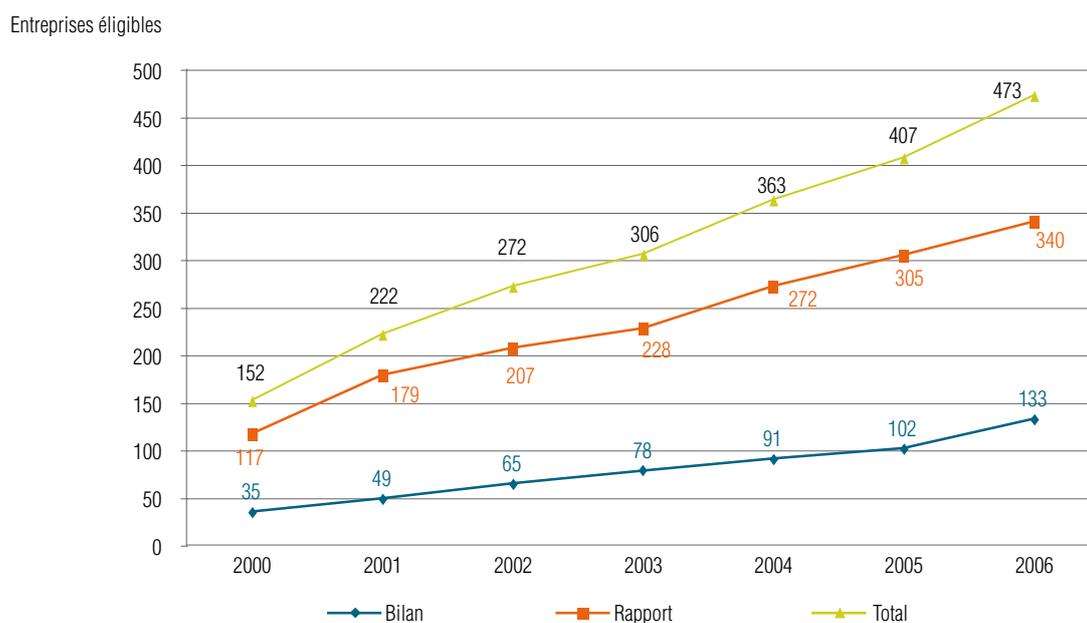
144 entreprises ont perçu une aide financière d'un montant inférieur ou égal à 1 797 euros. Il s'agit essentiellement d'entreprises qui ont introduit un bilan annuel, procurant une aide maximale de 1 797 euros.

Notons que 81% des entreprises de la population de référence ont perçu un montant inférieur à 50 000 euros, 13% ont reçu un montant compris entre 50 000 et 200 000 euros et 6% ont bénéficié d'un montant supérieur à 200 000 euros.

8. ÉVOLUTION DE 2000 À 2006

8.1. Adhésion des entreprises à la législation FPC

8.1.1. Évolution quantitative



Graphique 25 Évolution du nombre de demandes de cofinancement éligibles

Depuis 2000, le nombre d'entreprises qui perçoivent l'aide financière de l'État est en constante augmentation. Cependant, il est opportun d'analyser plus finement cette progression d'année en année.

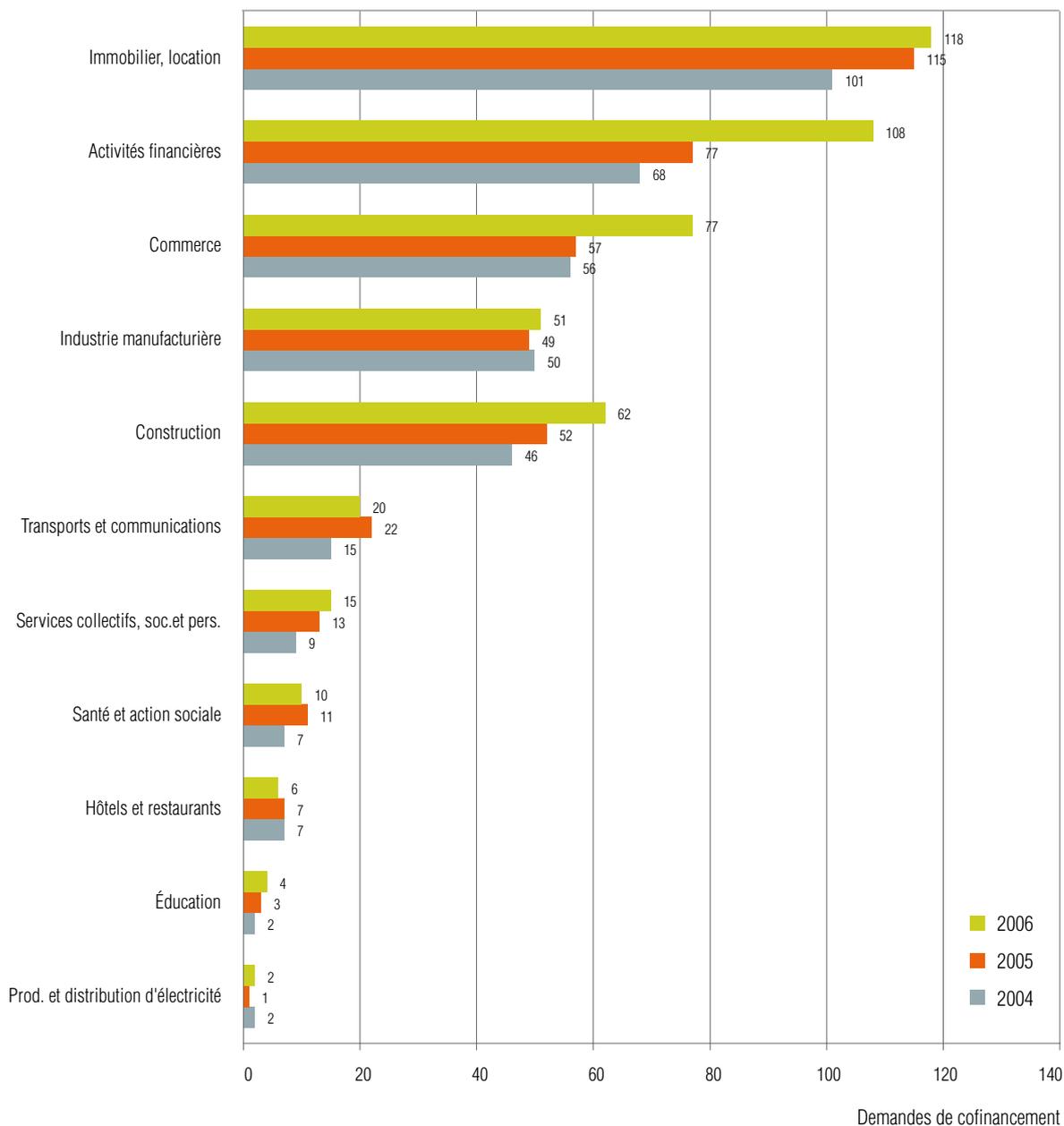
Si l'on fait abstraction de la période 2000-2001, on observe une évolution moyenne de plus de 15% par année. Il convient de noter ici que l'évolution du nombre d'entreprises qui présentent un rapport final suit une progression plutôt constante.

Pour ce qui est des entreprises qui optent pour le bilan annuel de formation, la progression relative, d'année en année, est en diminution jusqu'en 2005: 2002 (+32,7%), 2003 (+20%), 2004 (+16,7%), 2005 (+12,1%). En 2006, on observe un net accroissement (+30,4%).

Ce résultat est dû, en grande partie, à la retombée des actions d'information et d'accompagnement menées par l'INFPC auprès des petites entreprises.

En effet, il faut savoir que plus de 95% des entreprises de la population de référence de 2006 qui présentent un bilan annuel de formation possèdent un effectif inférieur à 50 salariés.

8.1.2. Évolution quantitative selon le secteur d'activité

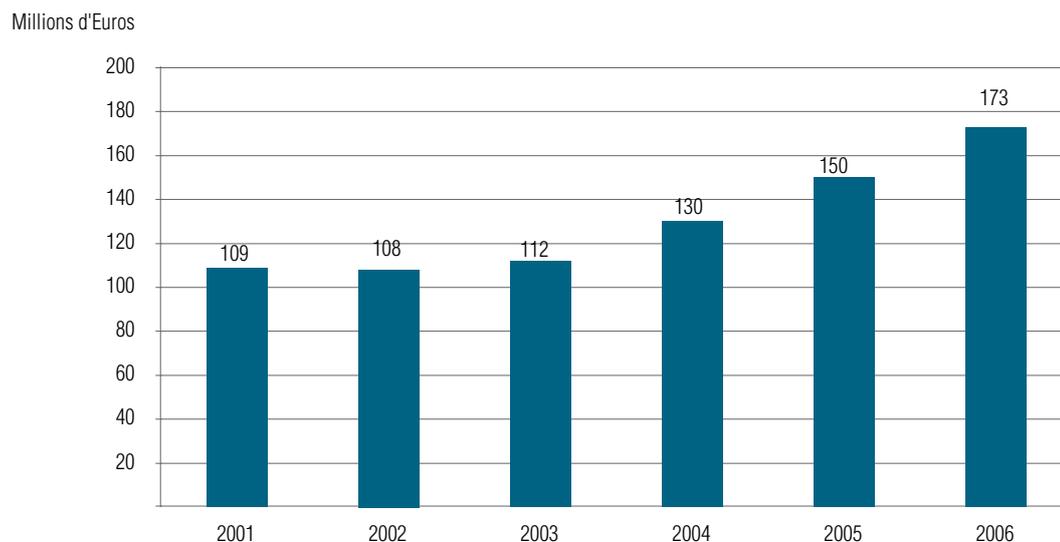


Graphique 26 Évolution du nombre de demandes de cofinancement selon le secteur d'activité

L'évolution du nombre d'entreprises qui perçoivent l'aide financière de l'État est assez variable d'un secteur à l'autre. En règle générale, on observe de lentes progressions, voire des stagnations, hormis dans les secteurs *Activités financières* et *Commerce*, où l'exercice 2006 met en évidence une hausse significative des entreprises de taille inférieure à 10 salariés pour le premier secteur d'activité et de taille inférieure à 50 salariés pour le second.

8.2. Investissement

8.2.1. Investissement total réalisé



Graphique 27 Évolution de l'investissement réalisé

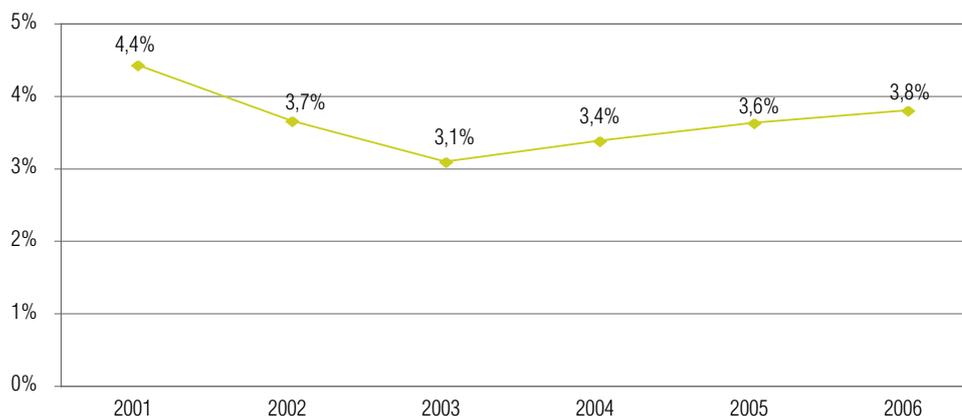
- De **2001 à 2003**, l'investissement global des entreprises est plus ou moins constant et ce, malgré une augmentation notable du nombre d'entreprises.

Cette période correspond à un ralentissement de l'économie nationale qui a engendré une réduction des budgets de formation.

- De **2003 à 2006**, on relève une progression marquée et régulière (15 à 16% par an) en lien avec un accroissement annuel moyen d'environ 16%.

Cette période coïncide avec un mouvement de reprise de l'économie nationale.

8.2.2. Investissement par rapport à la masse salariale

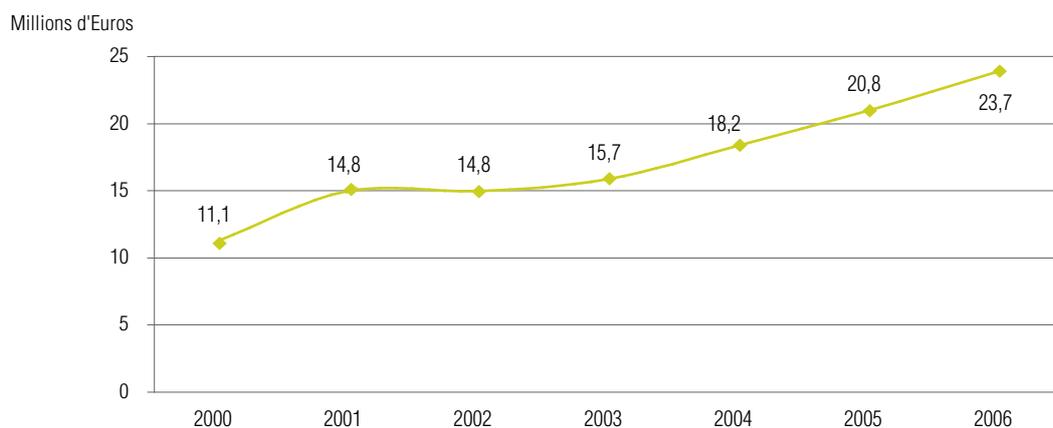


Graphique 28 Évolution de l'investissement moyen par rapport à la masse salariale

Ce graphique confirme l'analyse du graphique 27 "Évolution de l'investissement réalisé". Le nombre d'entreprises a progressé de 84 (+40%) entre 2001 et 2003 et l'investissement moyen par rapport à la masse salariale a chuté de 4,4% à 3,1% (-30%).

De 2003 à 2006, le nombre d'entreprises n'a cessé de croître, mais la tendance s'est inversée en ce qui concerne l'investissement moyen par rapport à la masse salariale, témoignant ainsi de l'adoption de politiques de formation de plus en plus volontaristes de la part des entreprises.

8.3. Évolution de la participation financière de l'État



Graphique 29 Évolution du montant du cofinancement

Remarque

Les montants d'aide accordés par l'État ont été ajustés afin de garantir la pertinence du graphique.

- Pour les années 2000 et 2001, il a été procédé à un ajustement du taux de cofinancement sur la base de 14,5% imposables (il s'élevait à 16% imposables avant la loi modifiée du 10 juin 2002).
- De même, pour toutes les années, les bonifications d'impôt, qui se montent à 10%, ont été ramenées à 14,5% imposables.

Si le nombre de rapports et de bilans annuels de formation confondus croît avec une certaine régularité depuis 2000 (cf. graphique 25 "Évolution du nombre de demandes de cofinancement éligibles"), l'évolution du volume global de l'aide accordée par l'État est logiquement en adéquation avec le volume d'investissement réalisé par les entreprises.

Nous constatons que cette courbe décrit grossièrement 3 phases:

- une **première phase** matérialisant un boom important (+33%) entre 2000 et 2001, ce qui est conforme à l'augmentation du nombre d'entreprises qui ont bénéficié du cofinancement public;
- une **deuxième phase** mettant en évidence un palier (2001-2003) qui traduit une baisse de l'investissement en formation des entreprises (période de ralentissement économique);
- et une **troisième phase** caractérisant une forme de "redémarrage". On observe un nouvel élan des entreprises en faveur de la FPC. En effet, tous les paramètres sont à la hausse: volume global de l'aide de l'État (23,7 contre 15,7 millions d'euros, +51%), nombre d'entreprises (473 contre 306, +55%) et investissement par rapport à la masse salariale (3,8 contre 3,1%).



046

FORMASTAT 2006



9. CONCLUSION

Comme on pouvait s'y attendre, l'édition Formastat 2006 ne révolutionne pas les conclusions établies pour l'exercice 2005. Les données traitées, les outils et la méthodologie sont analogues, même si la population de référence a quelque peu évolué. Nous n'avons donc pas observé d'élément fondamentalement nouveau venant compléter la toile initiale. De surcroît, les habitudes de formation des entreprises de la population de référence n'ont pas été bouleversées en l'espace d'une année.

Nonobstant, il y a lieu de relever un certain nombre de points marquants.

- En termes d'augmentation du nombre de demandes, l'année 2006 est un "bon cru", avec 66 demandes supplémentaires (+16,2%).
- Si le classement des secteurs d'activité les plus formateurs est le même qu'en 2005, il convient de relever la poussée significative des secteurs *Activités financières* (+31 entreprises, +40%), *Commerce* (+20 entreprises, +35%) et *Construction* (+10 entreprises, +19%). Pour les deux premiers secteurs, ce sont les bilans qui sont en augmentation (respectivement +263% et +80%). En ce qui concerne le troisième, ce sont les rapports (+22%).
- Parmi les nouvelles entreprises de la population de référence, 3 sur 4 comptent moins de 50 salariés et ont sollicité l'aide financière de l'État à travers le bilan; 1 sur 3 compte moins de 20 salariés.
- En 2005, 2 entreprises sur 5 comptaient moins de 50 salariés, alors qu'en 2006 on s'approche de 1 sur 2; on note donc un accroissement plus important du nombre d'entreprises de taille inférieure à 50 salariés (49 entreprises, +29%) que du nombre d'entreprises de 50 salariés et plus (+17 entreprises, +7%).
- Près d'une entreprise sur deux, de plus de 100 salariés, a perçu l'aide financière de l'État en 2006; la proportion est de 1 sur 165 en ce qui concerne les entreprises de 1 à 9 salariés.
- Même si la progression est faible, il est intéressant de constater que le taux d'effectifs potentiellement concernés par la législation, tous secteurs d'activité confondus, passe de 37% en 2005 à 37,5% en 2006, ce qui représente 98 829 salariés sur 263 833.
- Les secteurs *Activités financières*, *Immobilier, location et services aux entreprises*, *Industrie manufacturière* et *Transports et communications* globalisent, à eux seuls, 75 505 salariés, soit 76% de l'effectif total touché par la législation FPC.
- L'investissement moyen par salarié selon la taille des entreprises distingue nettement la strate des entreprises de 1 à 9 salariés par un niveau particulièrement élevé, qui trouve son explication dans le volume important de formations d'adaptation au poste de travail mis en œuvre par cette catégorie d'entreprises.
- Les entreprises de la population de référence ont investi plus de 173 millions d'euros en formation en 2006, passant de 3,6 à 3,8% du coût total du travail, à savoir l'ensemble des charges liées à la rémunération des salariés. Il conviendra d'observer l'évolution en 2007.
- Le coût directement lié au personnel constitue près des trois quarts du coût global de la formation.
- De façon générale, plus la taille des entreprises augmente, plus le nombre d'heures moyen par salarié diminue et plus les sessions de formation sont de courte durée.
- Le domaine de formation *Technique/métiers* (formations ayant trait au cœur de métier des entreprises) apparaît comme un domaine "fourre-tout" (70% du volume horaire global et 68% de l'investissement financier), notamment en raison du volume d'heures important représenté par les formations d'adaptation au poste de travail. Une catégorie spécifique concernant ces formations sera créée pour l'exercice 2007.

En résumé

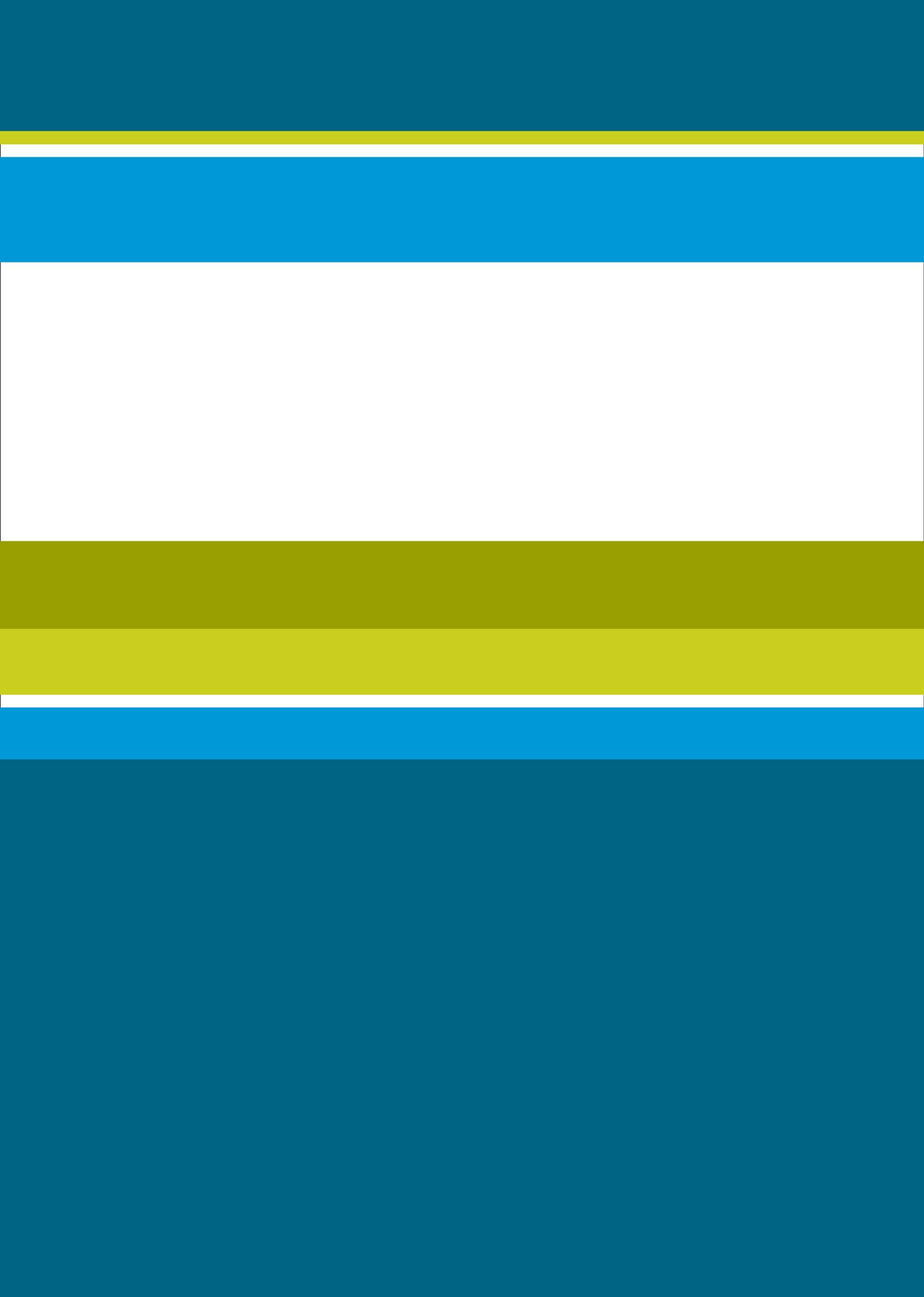
L'évolution du nombre de demandes suit sa vitesse de croisière selon une progression linéaire entamée en 2000.

Le secteur *Activités financières* enregistre, à lui seul, près de la moitié des nouvelles demandes, qui émanent aux trois quarts d'entreprises de moins de 50 salariés. Il semble ainsi s'opérer un certain rééquilibrage entre les très petites entreprises et les grandes entreprises.

D'un point de vue d'ensemble, les entreprises ont davantage sollicité la formation interne et leur investissement global par rapport au coût total du travail est en légère augmentation.

Bien entendu, tous les constats et hypothèses sur les tendances des entreprises seront confirmés ou infirmés au fil des éditions à venir de Formastat. La pertinence de l'analyse suppose une observation diachronique.

ANNEXE

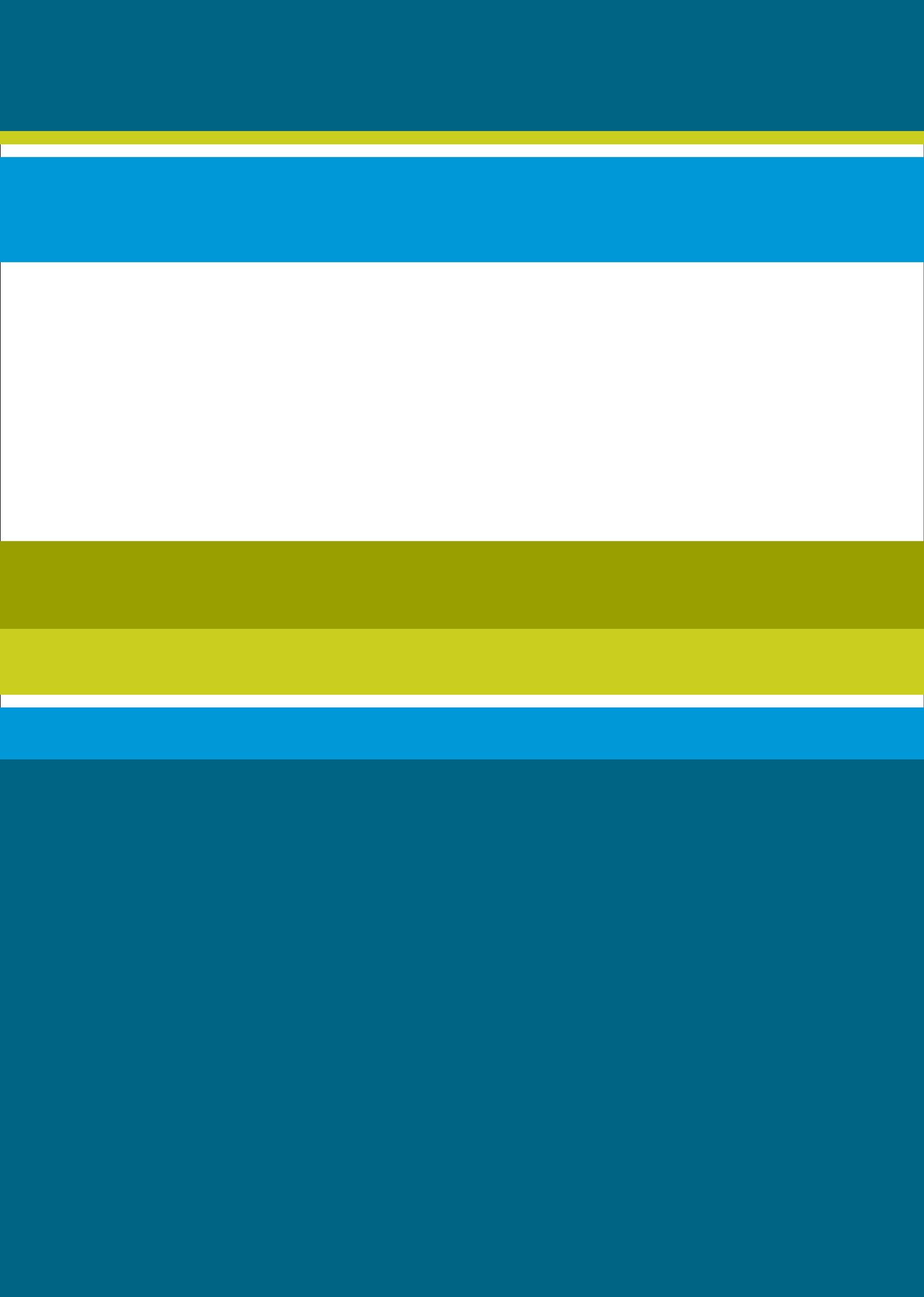


ANNEXE

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1	Distribution de la totalité des entreprises établies au Luxembourg en 2006 et répondant aux critères d'éligibilité de la législation FPC selon le secteur d'activité et la taille (Source Statec: 2006 Répertoire systématique – les entreprises luxembourgeoises)	7
Tableau 2	Ventilation des entreprises éligibles selon le secteur d'activité et la taille	8
Tableau 3	La population active au Luxembourg (2006)	9
Graphique 1	Répartition des demandes de cofinancement par type	13
Graphique 2	Répartition des demandes de cofinancement par type et par secteur d'activité	14
Graphique 3	Répartition des demandes de cofinancement par type et par taille	15
Graphique 4	Taux de participation des entreprises de la population de référence par rapport à la structure économique nationale selon le secteur d'activité (cf. tableau 1)	16
Graphique 5	Taux de participation des entreprises de la population de référence supérieures à 9 salariés selon le secteur d'activité	17
Tableau 4	Taux de participation des entreprises de la population de référence par rapport à la structure économique nationale selon la taille (cf. tableau 1)	18
Graphique 6	Comparaison, par strate, entre la structure économique nationale et la population de référence (cf. tableau 1)	19
Graphique 7	Taux d'effectifs concernés par la législation FPC selon le secteur d'activité	20
Graphique 8	Investissement réalisé selon le secteur d'activité	23
Graphique 9	Investissement réalisé selon la taille	24
Graphique 10	Investissement moyen réalisé par salarié selon le secteur d'activité	25
Graphique 11	Investissement moyen réalisé par salarié selon la taille	26
Graphique 12	Investissement réalisé par rapport à la masse salariale selon le secteur d'activité	27
Graphique 13	Décomposition des frais de formation	27

Graphique 14	Coût moyen d'une heure de formation selon le secteur d'activité	28
Graphique 15	Nombre total d'heures de formation selon le secteur d'activité	29
Graphique 16	Durée moyenne des formations et nombre d'heures moyen par salarié selon le secteur d'activité	30
Graphique 17	Nombre d'heures de formation moyen par salarié selon la taille	31
Tableau 5	Répartition de l'investissement, des heures et des participations selon le domaine de formation	33
Graphique 18	Distribution horaire par secteur d'activité et par domaine de formation	34
Graphique 19	Distribution horaire par domaine de formation selon la taille	35
Graphique 20	Composition de l'investissement par domaine de formation	36
Graphique 21	Coût moyen d'une heure de formation par domaine de formation	37
Graphique 22	Cofinancement selon le secteur d'activité	39
Graphique 23	Cofinancement moyen selon la taille	40
Graphique 24	Cofinancement par tranche	40
Graphique 25	Évolution du nombre de demandes de cofinancement éligibles	41
Graphique 26	Évolution du nombre de demandes de cofinancement selon le secteur d'activité	42
Graphique 27	Évolution de l'investissement réalisé	43
Graphique 28	Évolution de l'investissement moyen par rapport à la masse salariale	44
Graphique 29	Évolution du montant du cofinancement	44





Institut National
pour le développement
de la Formation
Professionnelle Continue



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle